

Compte-rendu Verbatim

Réunion publique Rochefort

Jeudi 21 octobre 2021 à Rochefort

Salle/adresse : Auditorium du palais des Congrès, Rochefort

Nombre de participants : 70

Début/fin : 18h30 > 20h

Intervenants:

Anaïs Lefranc Morin, membre de la CPDP

Pierre-Emmanuel Vos, DREAL

Jacques Regad, DREAL

Luc Picot, secrétaire général du débat public

Aurore Gillmann, représentante RTE

Faustine Masson, comité régional des pêches Nouvelle Aquitaine

Adrien, collectif NEMO

Frédérique Tuffnell, députée de Charente-Maritime

Thierry Lesauvage, vice-président à la communauté d'agglomération

Philippe Chadeyron, citoyen

Cédric Marteau, LPO

Jean-Pierre Arty, citoyen

Ion Tillier, COREPEM

Anaïs Lefranc Morin:

Et enfin le dernier grand principe c'est la neutralité: c'est-à-dire qu'en fait la commission particulière n'a pas vocation à se prononcer sur le fond du projet, elle est neutre par rapport au projet, et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage. Voilà donc ça c'était juste pour le rappeler.

Donc comment est-ce que le débat va se dérouler? Alors comme vous l'avez sûrement vu, le débat a commencé au début du mois d'octobre et il se prolonge jusqu'à la fin du mois de janvier. Il va se dérouler sur 4 mois et la manière dont on a pensé le débat, c'est de le

penser en plusieurs étapes pour pouvoir, finalement, avancer de manière progressive. La première phase c'est celle dans laquelle on est aujourd'hui, c'est vraiment une phase de prise de connaissance du projet et de ses enjeux. Donc on propose ce temps d'information, de partage des connaissances, à la fois entre les maîtres d'ouvrage et les publics, mais aussi des publics entre eux. Et donc pour cela on organise des réunions publiques comme celle de ce soir, dans les territoires, et viendront dans un second temps des approfondissements.

Donc en fait on va avoir une deuxième phase à partir du mois de novembre et jusqu'à janvier, dans laquelle l'idée, ça va vraiment être d'approfondir, se projeter, co-construire, des alternatives au projet à travers des ateliers de travail notamment. Et avant ces ateliers de travail on va organiser des réunions thématiques qui vont permettre d'approfondir les questions qui auront émergées des différentes réunions comme celle de ce soir, qui sont d'une certaine manière vraiment une première étape dans le débat. Voilà, et enfin, on aura en janvier un temps fort de conclusion du débat, un festival à La Rochelle et Oléron qui a vocation à partager tous les arguments qui auront été formulés dans le cadre du débat, de pouvoir vraiment engager la discussion autour, et de pouvoir les compléter et les approfondir autant que possible.

Dernière chose avant de passer la parole aux maîtres d'ouvrage: ce soir, comme je l'ai indiqué, la réunion est enregistrée. C'est-à-dire qu'en fait pour prendre la parole je vais vous demander de bien vouloir lever la main - je vous apporterai le micro, c'est en fait ce qui permet que votre prise de parole soit enregistrée - et d'attendre qu'on vous fasse signe pour prendre la parole, pour éviter que plusieurs personnes ne parlent en même temps, ce qui ne permet à la fois pas de bien pouvoir entendre les questions et les avis mais ce qui ne permet pas non plus de les enregistrer. On vous demande de bien vouloir être assez court dans vos interventions, c'est-à-dire qu'on donne la règle de 2 minutes par prise de parole. Bon ce soir vous êtes quelques dizaines, peut-être que vous pourrez prendre plusieurs fois la parole. En tout cas, on essaie au maximum de faire circuler la parole pour que tout le monde puisse s'exprimer. Et on vous demande, si vous posez des questions, d'en poser une, deux ou trois mais pas 15 questions parce qu'on ne pourra pas toutes les traiter. Et puis c'est aussi ce qui me permettra moi de m'assurer que les maîtres d'ouvrage ont répondu à vos questions, si elles concernent les maîtres d'ouvrage, ou si elles concernent la CPDP que je puisse y répondre, ou que d'autres personnes de la salle puissent rebondir dessus. Voilà et donc je vous demanderai d'être vraiment respectueux de ce temps de parole parce que c'est ce qui permettra à tout le monde de poser ces questions, sachant que si vous avez encore des questions à la fin, ça arrive souvent, on a pour ça une plate-forme en ligne qui permet de recueillir vos questions. Et vous avez aussi normalement sur vos places un document papier qui vous permet de rédiger une question: elle sera rentrée dans la plateforme en ligne et vous aurez une réponse. Selon que la question concerne la commission ou les maîtres d'ouvrage, donc, l'un ou l'autre y répondra. Mais en tout cas on vous garantit des réponses. Par contre on ne garantit pas le temps de réponse. On a eu quelques personnes un petit peu inquiètes qu'on ait pas encore répondu à leur question, alors pour information on en a reçu plus de 350 donc ça prend un peu de temps de traitement. Donc voilà on vous demande de bien vouloir être un peu patient, en tout cas ne vous inquiétez pas, une réponse sera apportée on vous le garantit.

Enfin la dernière règle, peut-être qui est assez évidente, mais bon c'est toujours bien en le disant, c'est de rester respectueux les uns des autres même quand vous n'êtes pas

d'accord. On vous demande de bien vouloir rester courtois pour que la réunion se passe bien.

Voilà, encore une fois nos échanges seront mis en ligne, et je laisse la parole aux maîtres d'ouvrage pour la présentation du projet.

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui merci beaucoup. Bonjour à tous et merci à tous de nous accueillir aujourd'hui à Rochefort pour cette présentation du projet, qu'on va donc faire à deux voix avec Aurore Gillmann du Réseau de Transport d'Electricité.

Avant d'entrer dans le vif du sujet et du projet je vous propose de faire un petit pas de côté, parce que l'histoire de ce projet elle s'inscrit, s'il se fait, dans une perspective beaucoup plus longue qui est celle de notre avenir énergétique. Comme vous le savez, le changement climatique pèse sur nos têtes et nous devons collectivement essayer de parvenir à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette neutralité carbone, elle se traduit par un équilibre à atteindre entre nos émissions de gaz à effet de serre et l'absorption qui peut être faite par les puits de carbone naturels.

Alors je vous ai figuré sur ce transparent les mix énergétiques relatifs à la consommation finale d'énergie en France en 2019 et puis une projection en 2050. Donc on voit qu'on a aujourd'hui une consommation finale de 1652 TWh et que cette consommation se compose à 70 % d'énergies fossiles. Donc notre avenir c'est très certainement d'abord de réduire drastiquement notre consommation énergétique. Ça va passer par la sobriété bien sûr, par l'efficacité énergétique de tous nos modes de transport, de nos process industriels, de nos logements, et puis on va donc essayer de lutter ou de diminuer drastiquement notre consommation d'énergies fossiles - charbon, pétrole, gaz - pour la réduire si possible à zéro. Donc ce transfert de l'utilisation des énergies fossiles va se faire progressivement, comme on l'a dit, dans le logement, les transports ou les processus industriels. Il va se traduire par une électrification du mix énergétique: ça veut dire qu'on va devoir produire plus d'électricité. Donc en 2050 comme vous pouvez le voir - on passe dans les projections, donc celle de droite c'est la projection 2050 de la stratégie nationale bas carbone - une consommation de 470 TWh à environ 630 TWh. C'est pour ça que je vous ai figuré sur ce transparent les camemberts qui représentent la production, en revanche, électrique actuelle en 2019 puis en 2050.

Aujourd'hui notre production électrique repose à 67 % sur le nucléaire et demain, face à cette nécessité d'électricité, on souhaite dans un premier temps la ramener à 50 %. Ça ne veut pas dire que la production diminue, ce sont simplement les proportions qui diminuent puisqu'on va avoir besoin tout autant d'électricité d'origine nucléaire, au moins dans un premier temps, dans les décennies à venir. Par contre on va devoir effectivement développer de manière très très forte les énergies renouvelables, qui sont les seules énergies décarbonées, avec le nucléaire, pour pouvoir atteindre notre objectif d'un équilibre de la consommation et de la production en 2050.

Alors on peut se poser la question de pourquoi l'éolien en mer. Donc l'éolien en mer, ça permet une importante production d'électricité: les vents en mer sont plus forts et plus réguliers qu'à terre par exemple, et les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes. On a à peu près un rapport de production de 1 à 6 entre une éolienne terrestre et une éolienne marine. C'est une électricité qui est de plus en plus compétitive avec des coûts de production qui sont à la baisse et puis qui se rapprochent de ceux du marché. Donc on

pourra y revenir en détail tout à l'heure. Le dernier marché qui a été attribué en éolien marin a été attribué à 44 € du MWh pour le projet de Dunkerque, le nucléaire historique est environ entre 48 et 55 € du MWh, donc on peut gagner en développant l'éolien marin.

C'est une électricité qui est donc décarbonée, on a dit que c'était un de nos objectifs, avec très peu de gaz à effet de serre qui étaient émis tout au long du cycle de vie de l'éolienne.

De sa construction à son démantèlement, on est entre 14 et 18 grammes équivalent CO2 au KWh, là où le nucléaire est à 12 et où le gaz naturel par exemple est à plus de 400.

Et puis c'est une technologie mature, qui bénéficie d'un important retour d'expériences en Europe, que ce soit en termes d'installation des projets et de retours sur les effets possibles d'un parc en mer. Donc on ira bien évidemment s'inspirer de ces exemples étrangers.

Alors cette carte vous donne un peu une idée de ce qui se passe en France en ce moment.

Donc voilà l'ensemble des projets qui existent sur les façades maritimes françaises. Aucun parc pour l'instant n'est en production. Le premier parc qui entrera en production est celui de Saint-Nazaire, sur de l'éolien posé, en 2022. Les parcs qui sont plutôt au nord sur les façades Manche / Mer du Nord / Bretagne sont en cours de construction ou en cours de développement, et on a deux débats publics en cours: le nôtre et puis celui de Méditerranée qui concerne la première ferme d'éolien flottant.

L'objectif de la France, c'est de développer environ 6000 MWh d'installations éoliennes d'ici 2028, alors tout ça se traduit donc dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui est notre guide de production énergétique pour l'avenir. On est sur la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 en ce moment, et elle traduit les différentes caractéristiques qu'on a précédemment définies dans un document par lequel elle prévoit, donc, l'attribution d'ici 2022 d'un parc éolien en mer au large des côtes Sud-Atlantique ayant une puissance comprise entre 500 et 1000 MW. Et puis, cette programmation pluriannuelle de l'énergie traduit aussi dans ces documents la volonté de l'État de développer à partir de 2024 1000 MW par an, en éolien flottant ou posé, toutes façades maritimes confondues.

Donc vous verrez, ensuite, c'est ça qui conditionne un petit peu les questions qui sont posées au débat public, ici en Sud Atlantique.

Alors en termes de suivi du projet, on a une loi importante qui est passé en 2018, qui est la loi Essoc, qui a un peu inversé l'approche des projets éoliens en mer. Entre 2011 et 2018 le choix de l'industriel se faisait directement au début du projet. Il était donc responsable de l'ensemble des études géophysiques et environnementales, d'une part, de la concertation aussi, et, donc, de la préparation et de l'installation du projet en mer. Le projet était donc figé dès son commencement. La loi Essoc a redonné à l'Etat et à RTE la main pendant au moins les trois premières années du projet pour développer toutes les études qui sont nécessaires en amont des projets - environnementales, géophysiques - et aussi pour préparer à partir du débat public et de tous les retours que vous nous ferez un cahier des charges qui reprend la quintessence du débat, et qui reprend aussi les différents éléments qui sont ressortis de ces études, pour proposer aux industriels qui seront intéressés par le projet un cahier des charges par lequel ils devront répondre à un appel d'offre, essayer de s'aligner sur les attentes du public et de l'État.

Donc RTE est responsable de la partie raccordement - on verra tout à l'heure aussi plus en détail - à partir du poste en mer. Et sinon on a donc le débat public qui est en cours, et à l'issue du débat public, si le projet se fait, on sera suivis ensuite par un garant de la CNDP pendant 2 ans, qui vérifiera la bonne mise en place des retours du débat public dans la préparation du cahier des charges que j'ai mentionné tout à l'heure.

Alors pourquoi on vient à votre rencontre? Donc Mme Lefranc Morin l'a déjà rappelé, mais on vient à votre rencontre avec trois idées; la première, c'est l'opportunité.

La première question porte sur l'opportunité du parc: est-ce qu'il est opportun de développer un projet éolien au large des côtes Sud Atlantique? Vous êtes tout à fait en droit de dire non, vous êtes tout à fait en droit de dire oui. Ce qui est surtout important c'est que ce soit bien argumenté.

La deuxième question porte sur la localisation de ce parc: s'il se fait, où est-ce qu'on le met? Donc nous on a apporté au débat public une zone d'étude en mer de 300 km² où poser un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW, pour une entrée en production à l'horizon 2030. Mais vous êtes tout à fait également en droit de questionner cette localisation et de la discuter. Alors la zone d'étude en mer, on le reverra, n'est pas appelée à être entièrement occupée par le parc. On va justement dans le débat public, travailler à la recherche de zones préférentielles d'installation, d'où cette question de la localisation.

Et puis il y a une troisième question qui porte sur l'après, c'est-à-dire: à partir de 2024, peut-on envisager un deuxième parc posé d'une puissance allant jusqu'à 1000 MW, pour répondre aux exigences de la programmation pluriannuelle de l'énergie et dont le raccordement pourrait être commun avec le premier parc.

Alors quelques notions rapides sur le projet et on pourra y revenir. Donc le projet lui-même: voilà, on est reparti de la zone historique du projet. Parce qu'il y a eu deux concertations précédemment: une première concertation en 2015 et une concertation en 2017, qui avaient abouti à la sélection d'une zone propice pour le développement d'un premier parc de 500 MW sur une petite zone de 120 km², qui est celle que vous voyez j'espère à peu près au bout de mon doigt - qui est le petit pentagone bleu dans la zone d'étude en mer qui est le pentagone rose un peu plus grand de 300 km². Ca c'est la zone historique. Donc cette zone permettait de construire un parc de 500 MW sur une surface à l'époque - avec la puissance de l'époque de chacune des éoliennes - de 120 km². Autour de cette zone vous retrouvez la zone d'étude en mer qui est proposée au débat public, donc en violet pour moi, je ne sais pas quelle couleur elle est de loin mais voilà. Donc cette zone fait 300 km² et tout l'enjeu du débat va être de savoir si on peut poser entre 500 et 2000 MW dans cette zone ou dans ses environs.

Ces deux zones se situent dans le potentiel éolien posé qui a été déterminé, pour la façade Sud Atlantique, par un document important qui est le document stratégique de façade, qui a été adopté en 2019 et qui a établi, donc, ce potentiel éolien en prenant en considération la bathymétrie - la profondeur de la mer -, la force des vents bien sûr, la courantologie, la houle etc... Et donc vous avez ici la représentation, à droite en hachuré jaune, du potentiel éolien posé et, à gauche, plus loin en mer la représentation du potentiel éolien flottant. Sachant que pour l'instant donc, on pose des éoliennes jusqu'à une profondeur d'environ 50 mètres. Ces zones prennent aussi en considération certaines contraintes, comme celle de la sécurité et de la défense vers le sud de la Gironde, et puis les couloirs d'accès aux ports de La Rochelle et de Bordeaux, c'est pour ça qu'ils ne sont pas représentés dans le potentiel éolien.

Donc voilà, pour résumer un petit peu notre situation: on est donc ici, vous voyez la zone d'étude en mer avec différents points d'interrogation autour. Et pour rappel, l'idée est de rechercher ensemble un endroit ou une zone préférentielle pour l'installation d'un premier parc d'une puissance comprise entre 500 et 1000 MW, avec un raccordement électrique à la

terre qui pourrait se faire soit par le nord de l'île d'Oléron soit par le sud de l'île d'Oléron; et une deuxième question qui également porte la possibilité, à proximité du premier parc, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone d'étude en mer proposée en débat public, d'un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à 1000 MW, le raccordement se faisant également soit par le nord soit par le sud de l'île d'Oléron.

Alors bien entendu, on est tout à fait conscient que cette zone d'étude en mer proposée se situe dans des aires patrimoniales d'une grande richesse: à la fois le parc naturel marin de la mer des Pertuis et l'estuaire de la Gironde, et puis les zones Natura 2000, donc une ZPS - une zone de protection spéciale pour les oiseaux. Donc ces zones présentent des enjeux environnementaux extrêmement forts. Je vais les effleurer maintenant mais on pourra y revenir au cours de la discussion.

Donc on a un enjeu très fort pour l'avifaune, à la fois sur les côtes mêmes de la Charente-Maritime, mais aussi sur les côtes ouest des îles de Ré et d'Oléron. Et on sait qu'on a également des corridors de passages d'oiseaux migrateurs, à la fois sur les mêmes endroits et sur un troisième corridor en mer. On a, vers le sud, des enjeux importants sur les espèces amphihalines - donc les espèces qui vivent à la fois dans l'eau de mer et dans l'eau douce, comme par exemple l'esturgeon d'Europe - qui remontent la Gironde. Et puis on a des enjeux cétacés d'autant plus forts qu'on s'éloigne des côtes. Donc on est conscient de la fragilité de ce milieu, évidemment. On fera un travail en bonne intelligence avec l'ensemble des usagers et des associations environnementales, et avec vous bien sûr, pour trouver le meilleur lieu d'implantation qui ait un effet sur l'environnement le moins fort possible.

Alors simplement un zoom très rapide sur ce qu'est un parc éolien. Là je vous ai représenté de façon très géométrique ce que ça pourrait donner en mer. Donc on a dit pour une puissance par exemple de 1000 MW, on est sur un ensemble de 66 éoliennes qui occupent une surface de 120 km². Au passage vous remarquerez que donc entre le projet de 2015 et le projet actuel, sur la même zone on peut installer aujourd'hui une puissance double: pour vous indiquer à quel point la technologie aussi dans ce domaine évolue vite.

Donc les éoliennes, sur le rang, sont espacées à minima d'1 km, et sur l'inter-rang, elles sont espacées d'1,8 km. Ce sont des distances techniques pour permettre la meilleure prise au vent, mais ces distances peuvent être aménagées pour permettre les usages, ou le corridor de passage des bateaux au sein du parc.

Je vais finir assez rapidement, j'aurais voulu vous montrer des cartes qui montraient comment pouvait s'inscrire une zone préférentielle d'installation d'un parc de 500 MW ou de 1000 MW dans cette zone d'étude en mer portée au débat public - si la technique reviens je vous la montrerai - Et puis en fait on voulait vous montrer un petit peu aussi ce que ça donnait en 3D. C'est-à-dire que les éoliennes en mer sont reliées entre elles par un câble inter éolienne qui fait cheminer l'électricité. Et l'ensemble des câbles éoliens sous-marins rejoignent un poste électrique en mer à partir duquel s'effectue le raccordement terrestre.

Donc voilà la représentation du parc éolien: pour une puissance de 1000 MW, on a en tout 66 éoliennes qui occupent une surface comprise entre 100 et 130 km² - un rectangle de 13 par 10. Et donc sur le rang les éoliennes sont éloignées d' 1km et sur l'inter rang d'1,8 km. Voilà donc, la représentation si une zone préférentielle de 500 MW, à gauche, est choisie dans la zone d'étude en mer, voilà ce que ça donnerait à peu près en termes physiques - donc par rapport à la zone d'étude en mer elle-même. Si on était sur un parc de 1000 MW, à droite, avec 66 éoliennes, 70 éoliennes à peu près, 120 km² voilà ce que ça donnerait également physiquement. Ensuite la représentation des câbles inter éoliens dont je vous ai

parlé, qui rejoignent donc tous le poste électrique en mer à partir duquel se fait le raccordement électrique à la terre.

Aurore Gillmann:

Bonsoir, donc le raccordement pour ce projet c'est la mission de RTE, réseau de transport d'électricité.

Donc pour ceux qui ne nous connaissent pas, nous sommes une entreprise de missions de services publics, qui avons plusieurs missions, dont celle de raccorder des moyens de production souhaités par l'État pour conduire la transition énergétique du pays.

Ici nous parlons donc de projet éolien en mer, et notre mission - l'objectif des raccordements - c'est de permettre d'acheminer l'électricité produite en mer vers le réseau électrique haute tension dont nous avons la gestion, et qui permet donc à l'électricité d'arriver chez vous, dans les différents territoires.

Vous voyez en coupe ce qu'est un raccordement, sur le principe, pour ce type de projet.

Donc l'objectif d'un raccordement est de collecter, d'abord, l'électricité produite par le parc.

Donc les câbles des éoliennes convergent vers un poste électrique à construire, en mer. La vocation de ce poste électrique est d'élever la tension, pour pouvoir exporter le courant en haute tension vers le continent, avec des câbles spécifiques de raccordement haute tension.

Ces câbles sont, en mer ou à terre, systématiquement enfouis sous le fond, soit marin, soit terrestre. En tout cas dans la mesure du possible. Le but étant d'assurer la sécurité de ces ouvrages, notamment vis-à-vis des usages qu'il peut y avoir en mer, mais aussi à terre.

La partie marine du câble rejoint la partie terrestre du câble à ce qu'on appelle l'atterrissage, c'est-à-dire au littoral, où on opère la jonction entre les deux pour que le câble puisse ensuite aller chercher le réseau RTE, le réseau de transport d'électricité haute tension existant, en cherchant dans la mesure du possible le chemin le plus court.

En bout de ces ouvrages de raccordement, on doit également construire un poste électrique de raccordement pour permettre à l'électricité d'être ensuite connectées au réseau et que les électrons puissent ensuite aller vivre leur vie dans les territoires.

Je vous propose quelques visuels pour peut-être mieux voir ce que peut être aussi un raccordement. Donc tout à gauche vous avez une vision de ce que pourraient être des postes électriques de raccordement en fonction de la puissance à raccorder. Au milieu, les câbles qui sont ensouillés sous le fond marin, ici des fonds meubles. Et à droite, deux technologies de câbles qui peuvent être sollicitées, en fonction des scénarios de raccordement. Lesquels scénarios dépendent des scénarios de puissance et de distance, les questions posées aujourd'hui dans le cadre du débat. On a des scénarios de raccordement qui correspondent aux scénarios de localisation et de puissance du parc.

RTE a la responsabilité depuis assez peu de temps - en 2018 il y a une autre réforme qui a confié la responsabilité du poste électrique en mer à RTE. Et ce qui fait qu'aujourd'hui on peut proposer de le mutualiser, pour un ou plusieurs parcs, le cas échéant, si telle est la planification souhaitée par l'État. Mais on peut également accueillir d'autres usages, ce qu'on appelle un poste multi-usage. Donc c'est mis dans le débat par RTE pour, le cas échéant, rencontrer l'intérêt d'acteurs, de parties prenantes, ou de politiques publiques - on peut par exemple mener des recherches environnementales grâce à cet objet, qui est amené à être placé évidemment en mer.

Ici quelques photos des travaux qui ont été faits à l'atterrissage pour le raccordement du premier parc qui arrivera en exploitation au large de St Nazaire. Donc des visuels ici avant et

après les travaux sur la plage de la Courance. Ces travaux consistent essentiellement, ici, quand on est sur une plage, donc un fond sableux, à creuser une tranchée, déposer les câbles et reboucher la tranchée, et rendre la plage à ses usagers. Autre illustration d'un raccordement en cours de travaux également, cette fois-ci sur la façade Manche pour le raccordement du parc au large de Fécamp. Pour illustrer qu'en fonction des projets, de là où on est, et aussi de la concertation, on peut être aussi amené à arriver au littoral sur un port. Ce qui est le cas ici avec le port de Fécamp. Quelques visuels également de la partie terrestre des ouvrages de raccordement. Donc des câbles électriques, de la même façon, qui sont enterrés. Alors ça dépend évidemment de là où on le fait passer: si c'est en milieu agricole par exemple, on le place de façon à permettre à l'agriculteur, le cas échéant, de pouvoir exploiter sa terre, par exemple, en cas de culture céréalière. Mais également, on peut très bien passer en milieu artificialisé de type délaissé routier ou voie routière, de façon relativement classique. Dernier visuel: pour arriver au bout de l'ouvrage de raccordement donc, un poste électrique terrestre, à créer également. Donc situé sur le réseau existant et qui peut-être de plus ou moins grosse puissance en fonction, encore une fois, des hypothèses de puissance et de localisation du parc en mer. Donc ces scénarios de raccordement, naturellement, si ça vous intéresse, on peut rentrer plus en détail.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci beaucoup pour cette première présentation sur laquelle on va revenir par le biais de vos questions. On voulait simplement vous indiquer l'ensemble des documents qui sont mis à votre disposition sur le site du débat public, donc sur le site de la Commission nationale du débat public.

On a donc un dossier du maître d'ouvrage qui reprend les grandes lignes du projet et qui propose des fiches thématiques sur les usages en mer. Il y a des exemplaires à l'extérieur de cette salle, vous pouvez en prendre un si vous le souhaitez, en partant.

On a également travaillé à des photomontages, c'est-à-dire à essayer de donner une idée de ce que représenteraient les parcs fictifs depuis les côtes. Donc il y a un carnet de photomontage à l'extérieur, et vous avez également un visualiseur sur internet qui vous permet de, en fonction des distances, de voir un peu ce que donnerait l'installation d'un parc par rapport à la côte.

Egalement, vous avez accès aux études spécifiques qui ont été faites pour la préparation de ce débat public. Donc une étude bibliographique environnementale, nous avons une étude "pêche" qui va très bientôt arriver, et puis on a des études géophysiques. Et enfin vous avez un outil cartographique qui est un deuxième visualiseur, qui vous propose l'ensemble des couches, qu'elles soient environnementales ou d'usage, pour vous faire votre propre idée dans l'espace de ce que donnerait un parc sur la zone d'étude en mer.

Voilà, merci à tous pour votre écoute et puis on va maintenant passer à la suite.

Anaïs Lefranc -Morin

Merci d'avoir tenu les 30 minutes.

Donc maintenant la parole est à vous. Comme je l'ai indiqué, la priorité, on va dire, de cette réunion à ce stade, c'est vraiment de recueillir toutes vos questions, de profiter que les maîtres d'ouvrage soient là pour vous apporter des précisions sur tout ce qui peut vous questionner, et bien sûr vous pouvez aussi partager votre avis si vous le souhaitez, en étant

toujours bref s'il vous plaît pour permettre à tout le monde de participer. Alors je vous propose de lever la main si vous avez des questions.

Intervenant:

Vous avez évoqué une technologie mature avec une courbe d'expérience notoire: qu'en est-il réellement? Que signifie une expérience mature? Quel est le R.O.I validé, quels sont les coûts d'usage d'un équipement en mer? Quelle est la fin de vie des éoliennes, les choses comme ça, globales?

Anaïs Lefranc Morin:

Alors comme c'est une question qui je pense mérite un certain développement, je propose que vous puissiez répondre directement, puisque ça concerne assez directement l'État.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci Monsieur pour votre question.

Alors il y avait peut-être plusieurs éléments dans votre question, monsieur.

Là c'est une représentation du coût de production de l'éolien entre les années 2015 et 2020. Donc simplement pour montrer qu'on part de prix, de tarifs, ici, qui sont assez élevés. On était en 2015 à 150 à 200 € du MWh, alors qu'on l'a dit, le coût de l'électricité aujourd'hui est plutôt, pour le nucléaire, de 48 à 50 € du MWh; et c'est une courbe d'évolution assez rapide à la baisse avec des attributions de parcs qui sont maintenant entre 44 et 60 - pour le nôtre par exemple c'est ce tarif ci qui est visé - grâce au développement de la filière d'une part, et finalement, à l'économie d'échelle qu'on peut faire en développant plusieurs parcs en mer.

J'ai retenu que vous aviez une question aussi peut-être sur la fin de vie des éoliennes. Donc les parcs, pour l'instant, sont en production pour une durée d'environ 25 ans. Quand ils entreront en production, s'ils entrent en production, une durée de 25 ans. Et au bout des 25 ans, le parc, pour le moment, est entièrement démantelé. Donc c'est à la charge de l'industriel qui se portera candidat dans le cadre de l'appel d'offre qu'on a mentionné tout à l'heure. Et au cas où l'industriel serait en peine pour ce démantèlement, des garanties financières sont prévues dès l'origine du projet pour couvrir le coût du démantèlement lui-même, et des pénalités de retard. Donc par exemple pour le dernier appel d'offre attribué on est à une garantie financière de 200 000 € par éolienne pour s'assurer qu'à la fin de vie du parc tout soit remis en l'état initial.

Anaïs Lefranc Morin:

Je crois qu'il y avait aussi une question sur peut-être des retours d'expérience qu'il pourrait y avoir où ce genre de choses, sur des parcs éoliens en Europe peut-être?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui on a des retours d'expérience à la fois sur la partie économique, avec un constat similaire ailleurs en Europe de diminution rapide des coûts de production. Et puis on peut aussi se baser sur les retours des études environnementales et d'usage qui sont faites sur des parcs ailleurs. Donc on a plusieurs exemples intéressants: un par exemple en Belgique, qui est proche de chez nous, qui repose sur le banc de Thorntonbank, et qui a été suivi pendant 10 ans sur différents compartiments de l'environnement, avec des constats d'un retours - après la construction et pendant l'exploitation du parc - à la normale, en tout cas

pour la partie biofaune, avec le même nombre d'espèces de poisson présentent, voire même un léger développement avec deux ou trois espèces qui sont plutôt inféodées aux fonds rocheux et qui sont venues s'installer sur des fonds meubles parce qu'il y avait les supports des éoliennes qui recréaient des substrats similaires aux fonds rocheux.

Intervenant:

Alors à la question "est-ce qu'en Sud Atlantique on veut avoir des parcs éoliens?": c'est une évidence la réponse est oui. On voit très nettement combien la France est en retard par rapport à plein de pays au niveau de l'éolien en mer. C'est absolument incroyable vu les côtes que l'on a! Donc par rapport aux pays qui sont devant nous, je pense qu'une des questions qui se posent, c'est par rapport à la pêche. Par rapport à ça, on a des informations contradictoires: soit ça fait fuir les poissons, soit au contraire ça peut créer des bancs de poissons, comme si l'éolien était un récif. Est-ce qu'il y a des études là-dessus? Parce que je pense que c'est un élément déterminant par rapport à la suite du processus. Je pense que dans l'île d'Oléron on a dû en parler certainement. Est-ce qu'il y a des études là-dessus, c'est-à-dire par rapport aux bancs de poissons, et donc un impact sur la pêche de la construction de parcs éoliens?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui c'est une question sur la pêche en général, et sur le suivi de l'halieutique en particulier. Alors sur la pêche en général, la France a choisi d'autoriser la pêche dans les parcs, comme d'autres pays européens d'ailleurs, le Royaume Uni où les Pays-Bas. Donc on pourra s'inspirer déjà de ce qui existe chez eux, bien sûr.

De manière générale notre flottille - (après je passerai la parole à mon collègue parce que mon collègue travaille à la DIRM, la direction interrégionale de la mer Sud Atlantique) - Dans la région de chez nous on a une flottille qui est plutôt à 85 % sur la petite pêche ou la pêche côtière, qui pêche plutôt dans les 20 miles, donc la question de la localisation pour la pêche va déjà être très importante pour ce qui est de où on pose le parc. Ensuite ça va être très important aussi de travailler avec le monde de la pêche pour, si le projet se fait, designer, créer, le parc; pour installer les éoliennes dans le sens des courants de marée, pour ensouffler les câbles inter éoliennes pour permettre la pratique de certains arts, pour créer des couloirs de navigation sans obstacle pour la pêche... Voilà, donc on a des exemples un petit peu, qui commencent à se dessiner ici et là. Moi j'ai trouvé intéressant le débat public Méditerranée sur ce point, avec des retours des pêcheurs qui ont proposé un cahier d'acteurs et qui ont proposé que le parc ne s'installe pas dans les 20 miles par exemple, par rapport à la côte. Ils ont proposé aussi le développement d'un GIS, un groupement d'intérêt scientifique, pour essayer de croiser l'expertise d'usage avec l'expertise scientifique. Et ils ont proposé aussi qu'il y ait travail qui soit fait sur le renouvellement de la flotte, de façon à pouvoir s'orienter vers une pêche plus durable. Voilà donc ça c'est des aspects intéressants.

Intervenant de la DIRM:

Je vais peut-être compléter simplement en disant qu'effectivement, l'activité de pêche, son intensité et sa valeur font l'objet d'études qui sont d'ailleurs mises au débat - toutes les études qui sont en train d'être finalisées par le CEREMA sur l'analyse de la fréquentation de

la zone, des vents, de la valeur économique, du type de navires qui la fréquentent, et des usages caractérisés. On dispose d'informations en tout cas déjà sur l'existant, on ne dispose pas de toutes les informations parce qu'il y a des informations qui sont aussi propriétés des pêcheurs et qui seront très enrichissantes si on arrive à pouvoir travailler avec eux. Et s'agissant ensuite de la ressource halieutique, effectivement dans le cadre des études environnementales il y a des compartiments de faune, de poissons, coquillages également, de requins, et tous ces différents compartiments font l'objet d'une étude préalable qui est d'ailleurs jointe au débat. Mais ensuite d'autres études vont être conduites, bien plus précises, lorsque le débat avancera et que la zone sera plus précisée.

Intervenant:

Vous avez fait une démonstration au départ extrêmement optimiste concernant l'évolution de la consommation d'énergie dans les 30 années qui viennent. Vous nous avez dit si j'ai bien retenu, qu'en 2050 la consommation globale d'énergie devrait diminuer de 40 % c'est ça? Et ce qui resterait de cette énergie serait partagé à parts égales entre les énergies renouvelables et le nucléaire.

Vous êtes un des rares à dire ça, parce que de nombreux scientifiques estiment que votre hypothèse est totalement irréaliste, tout simplement parce que l'éolien, en particulier, ne donne absolument pas le résultat qu'on peut imaginer. Il y a un moyen de s'en rendre compte, c'est de regarder ce qu'il se passe dans les pays d'Europe du Nord, que vous avez cités toute à l'heure, qui ont 20 ou 30 ans de recul sur les éoliennes. Vous vous apercevez que dans ces pays là, la consommation de pétrole n'a absolument pas diminuée, ils achètent toujours autant de pétrole, ils consomment toujours autant de pétrole, ce qui veut dire que le rendement des éoliennes est quelque chose qui est beaucoup plus petit que ce qu'on imagine ou ce que vous supposez.

Donc la vraie question c'est de se dire "est-ce que vraiment ça vaut le coup de se lancer dans des histoires comme ça? Est-ce que c'est pas perdre son temps de construire des éoliennes? Et qu'il vaudrait pas mieux d'autres solutions? Que je ne connais pas du tout mais est-ce que le fait de faire des éoliennes n'est pas perdre son temps?"

Et puis il y a une deuxième chose, on a vu très récemment dans la presse que les compagnies pétrolières avaient utilisé depuis 40 ans, 50 ans ...savaient depuis très longtemps que le pétrole allait entraîner des dégâts environnementaux et l'ont caché. Est-ce que les sociétés qui fabriquent les éoliennes ne sont pas en train de nous faire la même chose? La question est posée.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors il y avait plusieurs questions. Je vous laisse répondre peut-être sur la partie "qu'est-ce qu'on peut attendre en termes de rendement des éoliennes et est-ce qu'il est réaliste de penser qu'on peut aller vers un mix énergétique 50 % énergie renouvelables/ 50 % nucléaire?"

Aurore Gillmann:

Bon alors pour répondre à votre question, qui est une question qui trouve tout son sens dans les débats actuels - pour apporter un élément de réponse, après libre à vous de vous faire votre propre opinion - RTE, réseau de transport d'électricité, donc, comme je disais au

début, a plusieurs missions dont une qui est de produire des études prospectives pour le compte de la puissance publique pour éclairer les choix. Et à la demande de l'État précisément, pour voir un peu le chemin des possibles pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, nous avons mené une étude qui sera communiquée dans 4 jours, c'est-à-dire le 25 octobre - donc je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir pendant ce débat puisqu'effectivement ce sont des questions absolument centrales - pour voir justement les scénarios possibles, mais également documenter en terme de financement, d'impact et de capacités industrielles aussi à faire. Et donc ce sont des scénarios qu'on a construits avec l'ensemble des parties prenantes, les industriels mais aussi des scientifiques. Il y a un conseil scientifique qui a pu suivre et donner aussi son avis sur ces scénarios, peut-être ce sera de nature à rassurer un certain nombre de personnes qui, comme vous, peuvent s'interroger sur justement quel est le caractère scientifique de ces scénarios de transition énergétique finalement.

Donc peut-être qu'on sera amené à approfondir ces questions là quand ces scénarios documentés auront été publiés par RTE en réponse à l'Etat.

Et donc pour y revenir, effectivement il y a plusieurs scénarios dont un 100 % énergies renouvelables et l'autre (après on en a d'autres) mais l'autre 50 % énergies renouvelables et 50 % nucléaire.

Anaïs Lefranc Morin:

Est-ce qu'on peut aussi avoir une réponse sur le volet quel rendement des parcs éoliens et quels retours d'expériences en Europe du Nord?

Pierre-Emmanuel Vos:

Alors le rendement des parcs éoliens. Donc une éolienne en mer a un taux de charge de 0,4 (40 %), c'est-à-dire qu'elle produit au maximum 40 % du temps. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne produit pas le reste du temps, elle produit 90 % du temps. Et pour un parc de 500 MW, on a une production d'environ 1 750 000 KWh, ce qui représente la consommation de la Charente-Maritime annuelle, donc plus de 600 000 habitants. Voilà ça c'est pour un parc de 500 MW.

Vous avez mentionné, et c'est extrêmement intéressant, vous avez dit "est-ce qu'il y a d'autres voies? Est-ce qu'il y a d'autres choses?" Donc effectivement l'éolien en mer n'est qu'une solution, mais il y en a d'autres. Il y en a qu'on connaît bien, pour tout ce qui est terrestre: il y a le photovoltaïque, l'éolien terrestre, l'hydraulique évidemment. En mer on est aussi en train de chercher d'autres solutions. Vous avez mentionné "est-ce qu'il y a d'autres solutions qui existent?"

On sait qu'on a un potentiel hydrolien français d'environ 3 GW, mais qui est au stade, totalement, de pré-démonstrateurs industriels. On a aussi le houlomoteur, on a une réserve de 400 TWh de production, mais c'est de la recherche et développement pour l'instant avec un objectif à long terme d'utilisation de 10 % de cette puissance dans la houle. Et puis on a aussi l'éolien flottant, mais qui pour l'instant, quand vous avez parlé de l'éolien, est une technologie qui est un petit peu en retard par rapport à l'éolien posé, et qui sera une solution plus accessible d'ici une dizaine d'années.

Je crois que c'est très important de regarder tout ce qui existe effectivement, vous avez entièrement raison. Voilà c'est pour vous donner un petit peu une idée de ça, c'est vrai que

tout ne s'arrête pas à l'éolien marin évidemment, il y a beaucoup de choses qui se font tout autour, avec des progrès qui avancent aussi dans ce domaine.

Anaïs Lefranc Morin:

Oui je crois qu'il restait la question sur l' Europe du Nord si des éléments peuvent être apportés en réponse?

Jacques Regad:

Je veux juste compléter la réponse qui a été apportée par deux éléments.

C'est qu'effectivement, il y a un mix énergétique qui repose sur plusieurs sources, et juste pour information, en Nouvelle Aquitaine, aujourd'hui, la première source d'énergie renouvelable c'est la biomasse, le bois de chauffage en particulier, utilisé dans les territoires. C'est un premier point.

Deuxième point: la programmation, effectivement. On a parlé de trajectoire nationale avec deux courbes importantes: une courbe à la baisse pour la production et une courbe à la hausse pour les énergies renouvelables qui un jour doivent se croiser (l'objectif 2030-2050). Cette programmation nationale, elle doit trouver une traduction à l'échelle de chacun des territoires. Il existe dans les territoires un outil qui s'appelle les PCAET, donc les plans en matière d'aménagement et d'évolution des trajectoires de production et d'économie d'énergie dans chaque territoire, et c'est là-dessus effectivement qu'on va pouvoir faire reposer ce mix énergétique. C'est comment programmer, utiliser, toutes les potentialités de chacun des territoires. Là il se trouve qu'on propose un projet achat qui a un impact régional et national, qui contribue au mix énergétique global, national et régional. Effectivement on a besoin de diversifier nos sources de production, et la source de production éolienne est loin d'être la seule solution disponible dans l'état des lieux.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors il y avait d'autres questions, je vais les prendre et on pourra apporter des compléments sur les choses qui ont été évoquées plus tard.

Faustine Masson:

Bonsoir, Faustine Masson, comité régional des pêches nouvelle Aquitaine.

A Saint-Trojan, M. Vos, vous aviez dit que l'État ne pouvait pas apporter de garantie, que l'État ne proposerait pas de nouveau parc éolien en région Nouvelle Aquitaine. Et tous les acteurs du maritime (que ce soit les acteurs environnementaux, les acteurs industriels, ou la pêche, que je représente aujourd'hui) sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas de réelle planification spatiale maritime pour l'éolien en mer.

D'un autre côté, comme vous avez dit dans les slides, les premières slides il me semble de votre PowerPoint, la PPE prévoit à partir de 2024 1GW d'éoliennes en mer par façade maritime. On sait également qu'en Nouvelle Aquitaine il y a très peu de chances que les éoliennes en mer soient dans les autres départements, pour des raisons militaires, environnementales ou météorologiques. On sait également que dans ces zones (même si j'entends bien que la volonté de l'État est de continuer la pêche) que ce soit en période de construction ou de démantèlement, la pêche est interdite, et pour la période d'exploitation dans la quasi-totalité des parcs les arts trainants sont interdits. On sait également qu'en

Charente-Maritime c'est le plus grand nombre de primo installant de toute la région. Et donc ma question était assez simple: quelle est la vision étatique, on va dire jusqu'à 2050, de l'avenir de la profession, de la survie de la profession? Merc.i

Intervenant DIRM:

Alors, c'est une question difficile. C'est vrai que la projection à 2050 de l'avenir de la pêche d'un point de vue national, ou d'un point de vue mondial, je suis assez sceptique pour pouvoir vous répondre précisément. En tout cas, la volonté du gouvernement dans cette démarche là a été d'abord de planifier. Vous dites qu'il n'y a pas eu de planification du tout: il y a une première planification qui a été faite en 2015 puis 2017, de travailler en proximité avec les pêcheurs, notamment sur la base d'une étude très très globale qui avait été faite au niveau de la façade maritime par le CEREMA, et qui identifiait des zones, qu'on avait dénommées de A à Z on va dire, nous on était sur les zones O- P. Enfin, on avait des zones qui étaient identifiées et sur lesquelles on a pu modifier, parce qu'on a discuté, y compris avec les autorités militaires, pour pouvoir descendre une zone qui était sous contrainte militaire. On a refait un deuxième travail ensuite complémentaire sur la capacité productive (donc du coup ces questions de vent), il y a un deuxième travail qui a été réalisé, à la fois avec le SHOM et Météo France, pour qualifier le vent et la bathymétrie, et sur cette base on a pris le parti, dans le document stratégique de façade qui a été établi en 2019 (donc depuis 2019), de déterminer des zones de potentiel et de faire apparaître la zone qui avait été au débat. Donc à partir de ces éléments là, comme l'a dit Pierre-Emmanuel Vos tout à l'heure, on a intégré une possibilité en fait, qui vous est présentée aujourd'hui. Donc ça c'est la question relative à la planification.

S'agissant de la pêche maritime et des enjeux de pêche maritime. C'est évidemment un enjeu très très fort en Charente-Maritime, et on en est bien conscient, donc c'est la raison pour laquelle on travaille au quotidien avec les pêcheurs. Il y a demain d'ailleurs une réunion du bureau du comité régional des pêches, peut-être que vous y serez, en tout cas mon directeur y sera, se fera l'écho de la position des pêcheurs et portera lui-même en tout cas la position de l'État au plus près des instances décisionnelles des pêcheurs. Il y a une continuité d'actions et de travail entre l'administration et les pêcheurs, et vous savez pertinemment très bien que nous sommes très à l'écoute, l'administration des affaires maritimes est très très à l'écoute de ces professions, que ce soit au niveau local ou que ce soit au niveau central. Le directeur des pêches actuel était d'ailleurs l'ancien directeur régional de l'Inter régional de la mer de Nouvelle Aquitaine, donc il est particulièrement au fait de ces questions là, et très sensible justement à ces affaires là.

Concernant le dernier point, celui que vous disiez: donc le travail au quotidien qu'on va faire, on va le faire, on va l'améliorer. Le CEREMA travaille sur une étude qui est réalisée sur la base des déclarations, je vais pas rentrer dans le détail, mais sur la base d'algorithmes mathématiques élaboré par l'Ifremer sur le recueil des données de pêches, que ce soit du logbook électronique ou des carnets de pêche des pêcheurs, mais également des données de localisation satellitaire, croisées avec des données de production et de comparaisons qui sont faites avec ces taux de production, mais aussi au niveau de la façade. Donc il y a un travail qui est fait, qui est très sérieux. D'ailleurs qui se traduit également par la détermination des pêcheurs. Donc c'est aussi des outils qui sont utilisés pour défendre les intérêts de la pêche, et donc il y a d'autres données que l'on souhaite pouvoir mobiliser, notamment les données qui sont portées par les pêcheurs eux-mêmes (notamment les

données des sources VALPENA) de sorte d'enrichir au maximum la connaissance pour pouvoir apporter un débat le plus précis possible et répondre au mieux aux attentes des pêcheurs, ou en tout cas aux interrogations des pêcheurs, que ce soit sur les espèces (les variations d'espèces, les études de stock) mais aussi sur la fréquentation. Vous parliez des arts traïnants: on peut difficilement comparer une drague à la coquille Saint-Jacques avec un chalut pélagique ou un chalutier de fond. Donc il faut savoir exactement de quoi on parle aussi, et quels sont les types de métiers que l'on veut traiter. En tout cas, l'intégralité des métiers bien évidemment seront étudiés dans le cadre de ce projet là dans les années qui vont venir.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors est-ce que vous avez obtenu une réponse à votre question? Alors la question qui est posée est donc: qu'est-ce qui est envisagé pour les prochaines décennies pour la pêche? Et la deuxième question était sur la planification nationale des parcs éoliens sur la façade Sud Atlantique et plus largement: est-ce qu'il y a des éléments qui peuvent être apportés sur cette question?

Intervenant DIRM:

Il me semble vous avoir répondu sur la manière dont on a planifié la détermination des éoliennes en mer. Le document stratégique de façade fait l'objet d'une révision tous les 6 ans, donc la question de la planification reviendra sur la table en fonction des acquis et des retours qu'on va pouvoir en avoir. Nous, sur ce propre débat, il ne s'agit pas de dire que finalement on va replanifier les éoliennes, si le résultat du débat aujourd'hui dit "non il n'y aura pas d'éolienne". Ca m'étonnerait que l'État décide de revenir par la fenêtre dans un endroit qui aura de toute façon été choisi ou pas choisi. Mais la question de la planification, elle existe, c'est une réalité.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors s'il y a un complément de réponse assez bref...

Jacques Regad:

Je vous renvoie à la carte qui a été présentée au tout début. Il y a une carte, effectivement, avec la planification. Ça s'inscrit dans la programmation pluriannuelle de l'énergie avec une planification de puissance par façade, qui se décline sur une planification des projets qui sont en cours de développement ou en cours de débat ou en projet.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors une autre question merci.

Adrien, collectif NEMO:

Bonsoir, Adrien, oléronais. Je représente aussi le collectif Nemo. Je pense que certains m'ont reconnu parce que ça fait le 5e débat auquel j'assiste. Il y a des têtes que je reconnais.

En préambule (je vais essayer de bref), juste en préambule, je tenais à dire que samedi prochain plage de St Trojan, il y avait un ramassage de plastiques qui était organisé avec Surfrider. J'ai vu que Mme Gillmann était intéressée par les débats, avec Surfrider

notamment. On serait ravi de voir cette équipe qui présente ce projet aujourd'hui participer à cette action, puisqu'il s'agit de protéger l'environnement et de lutter contre les désastres sur la planète.

Alors deux questions.

Une pour M.Vos: alors la CNDP doit remonter tout ce qu'il se passe au cours des débats. Je sais que vous avez produit un document très récemment qui indique sur les 10 dernières années quelles étaient les conclusions que vous avez eu au cours des différents débats. Et ce qui revient le plus souvent: beaucoup de questions finalement auxquelles l'État ne répond pas. Et aujourd'hui, donc, un peu en conclusion de ce dernier débat, j'ai quand même le sentiment d'un dialogue de sourds, ou pour répondre à vos questions que vous posez on a besoin d'éléments qui aujourd'hui ne sont pas chiffrés. Il y a des éléments, il y a des tendances, on reparle énormément à chaque fois de tout ce qui se passe en Europe du Nord, mais les spécificités de l'Europe du Nord et celle d'Oléron ne sont pas du tout les mêmes. Donc moi j'aimerais bien pouvoir vous répondre, mais je n'ai pas les études concernant les oiseaux, la biodiversité etc... Il y avait une personne qui parlait de l'influence des éoliennes sur la pêche: il faut savoir que par exemple, la chaîne naturelle peut-être modifiée puisque justement il y a des animaux ou des mollusques qui peuvent s'implanter alors qu'ils n'étaient pas forcément en nombre auparavant. Ça peut changer un peu le type de poissons qui vient, et avoir une incidence sur la pêche.

Par rapport à tout ça, j'ai une question pour M.Vos: on parle de l'opportunité du projet. Comment va être évaluée l'opportunité du projet? Quels sont les critères pour l'État, qui va dire si oui ou non ils font le projet?

Et j'ai une autre question pour Mme Gillmann sur RTE: on voit qu'il y a deux corridors pour le raccordement du projet éolien, je ne sais pas scientifiquement si ce raccord, par exemple si je mets les éoliennes au sud est-ce que je peux faire un raccord au Nord et inversement? Où est-ce que le raccord en fonction du Nord et du Sud se fait par rapport à l'implantation géographique des éoliennes? Ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est, très récemment, il y a l'université Heriot Watt d'Edimbourg qui vient de donner une information comme quoi les crabes pouvaient être paralysés par les câbles électromagnétiques qui permettent à l'électricité des éoliennes de venir sur le terrestre. Ils disent qu'il faudrait que ces câbles soient ensouillés pour qu'il y ait moins de problèmes. Il faut qu'il y ait plus d'études en cours. Ma question madame Gillmann c'est: quel est, scientifiquement, les chiffres, quelle est la différence entre un câble ensouillé, au niveau du champ électromagnétique, et un câble seulement recouvert? Parce que du coup on se rend compte que ça a une incidence. Merci.

Jacques Regad:

Il y a plusieurs questions. Alors sur l'opportunité du projet, donc. Effectivement ça a été dit, à l'issue de ce débat public, l'objectif du débat public c'est d'éclairer la décision publique qui est prise par le ministère, par le ministre, par le gouvernement. Parmi les critères d'opportunité, on pense que ce projet est utile, sinon il ne serait pas aujourd'hui au débat, il a un intérêt en terme de production. Il y a évidemment des éléments importants qui vont ressortir, qu'on connaît déjà, mais qui vont ressortir du débat public, c'est: est-ce que ce projet est acceptable localement? C'est-à-dire que, effectivement, au regard des usages, des usagers, des impacts environnementaux de ce projet, est-ce que les conclusions du débat public permettront de considérer que ce projet est utile et acceptable localement? Et

puis il y a effectivement les enjeux environnementaux qui effectivement nécessitent un complément d'étude, qui nécessitent d'être mieux appréhendés. Et là, on se situe quand même dans un continuum d'études. Aujourd'hui on a des études qui sont plutôt macro, qui vont progressivement s'affiner de manière à pouvoir déterminer le projet avec le moins d'impact possible (on n'est pas là pour dire que le projet n'a pas d'impact), à partir des critères de choix et des critères d'opportunité.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors il y a une question qui est posée.

Adrien, collectif NEMO:

Qu'est-ce qui fait que l'État valide ou non ce projet? Par exemple est-ce que 1000 signatures d'une pétition ça équivaut à un "non"? On a besoin de ces critères là. Qu'est-ce qu'il faut, aujourd'hui, en tant que citoyen, parce que la question était posée au premier débat qui s'était tenu à St Trojan: quel est le recours pour le citoyen contre ce projet? En dehors des recours, moi je veux passer par la partie démocratique avec tout le monde, parce que chacun voudrait avoir son avis, mais qu'est-ce qui fait pencher l'État pour un oui ou pour un non sur ce projet ?

Jacque Regad:

Je reprends ma réponse: effectivement c'est en premier lieu le débat public qui va éclairer la décision publique. Après effectivement, le recours c'est autre chose. Les recours se font sur la base d'actes administratifs, on est dans une autre procédure. C'est une procédure judiciaire, on est sur un autre champ. Mais en premier lieu on ira sur le champ de l'approche citoyenne. Effectivement les paramètres qui sortiront du débat qui permettront de juger de l'intérêt et de l'utilité du projet, qui font partie des éléments de décision. On est pas sur une grille décisionnelle pré-actée.

Anaïs Lefranc Morin:

Il y a beaucoup de questions, donc je suis désolée mais vous pourrez la reposer par écrit. Il y avait aussi des questions pour RTE

Aurore Gillmann:

Oui merci. Alors peut-être qu'on peut prendre l'autre slide, Luc, pour répondre à la question de Monsieur.

Donc les scénarios de raccordement: effectivement, il y a deux zones d'étude. Ce sont donc aujourd'hui des zones d'étude sur lesquelles on a mené des études bibliographiques, le but étant par la suite, si le débat nous permet d'avancer dans l'expression des acteurs, de façon qualitative, sur "c'est mieux d'aller au nord, c'est mieux d'aller au sud" ou alors "il vaut mieux éviter ci, ou prendre en compte ça", ça c'est notre objectif dans ce débat. C'est de pouvoir avancer pour préparer la sortie du débat et la décision ministérielle. Faire une proposition à la ministre pour que dans sa décision elle puisse intégrer la proposition la meilleure en fonction de ce qui a été dit dans le débat pour le raccordement. Ce raccordement dépend donc effectivement de deux paramètres clés: la puissance cible à raccorder, est-ce que c'est 500 MW, est-ce que c'est le double, est-ce que c'est x 3 ou x 4? C'est pas du tout pareil

évidemment pour le raccordement. Mais également la distance au réseau, et donc là on revient à la question qui est posée au débat pour le parc: quelle est la localisation? Et en fonction de ce double paramètre, c'est un jeu, c'est comme un couple miroir, c'est comme dans un couple, voilà, il y a deux paramètres. Et en fonction de ces deux paramètres on peut proposer un scénario plutôt qu'un autre. Ca c'est la théorie. Après en pratique, quand on l'applique au territoire, effectivement il faut regarder les enjeux. Ca c'est l'objet des études bibliographiques qu'on a menées, qu'on a versées au débat. Elles sont très différentes en fonction de la variante Nord et de la variante Sud. Environnement, usage, etc... Et en fonction de ça, nous ce qu'on attend des acteurs, que ce soit des publics ou des gens un peu plus informés comme le collectif Nemo, qui creuse pas mal le projet, c'est le moins qu'on puisse dire, mais également les parties prenantes, les associatifs, les riverains, les gens, qu'ils puissent aussi s'exprimer sur "oui c'est peut-être plus intelligent d'aller là" ou "si vous faites ça ce serait peut-être bien de le faire sous cette condition". C'est vraiment ça qu'on attend.

Une fois qu'on a dit ça, vous avez ici une iconographie simplifiée des scénarios de raccordement qui correspondent aux questions posées par l'État en termes de puissance. Et on donne quelques indications de distance de raccordement pour essayer de spécifier un petit peu, donner des informations sur ce que pourraient être les raccordements dans ces hypothèses. Donc c'est un petit peu compliqué mais je vais essayer de le résumer rapidement, et puis on pourra approfondir si vous le souhaitez.

On propose quatre scénarios aujourd'hui en entrée de débat. Ca veut pas dire qu'ils peuvent pas évoluer en fonction, évidemment, de ce qui sera dit pendant le débat.

Donc on a deux technologies de raccordement qui dépendent d'abord de la puissance et de la distance. Pour la faire simple, si on a pas trop de distance et qu'on est que à 500 MW, c'est du courant alternatif. C'est le raccordement qui a été fait pour tous les appels d'offres éoliens en mer jusque-là: à Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Dieppe, Le Tréport, Courseulles, Fécamp... 500 MW, pas trop de distance: courant alternatif. Et dans ce scénario là, on a un poste en mer, un poste électrique et une liaison de raccordement (des câbles) avec, et ici c'est la spécificité de ce projet, le réseau électrique existant qui est loin des côtes. Donc on doit faire de la compensation intermédiaire d'où ce poste de compensation intermédiaire qui est à placer derrière le littoral. Ca c'est pour le premier scénario, courant alternatif.

Si on va jusqu'à 1000 MW, le double, on peut doubler le nombre d'infrastructures, tout simplement, en restant en courant alternatif. Le courant alternatif pour ces distances là c'est ce qui est le plus économique, on va dire, en termes financiers purs. En revanche au niveau des impacts, c'est à apprécier parce qu'il y a plus d'ouvrages en mer, au littoral et à terre. C'est là que l'interaction avec les publics, les territoires, est intéressante.

Autre scénario qu'on propose depuis assez récemment, c'est de passer pour 1000 MW à un autre scénario de raccordement, une autre technologie: le courant continu. Le courant continu c'est ce qu'on utilise pour les longues distances, les gros volumes, type les interconnexions avec nos voisins européens. Et donc là, on donne juste des indications de distance, de raccordement, à partir desquelles cette technologie est intéressante, ou peut en tout cas être mise en débat. C'est-à-dire à partir de 100 à 130 km de longueur de raccordement total mer-terre, on peut regarder le courant continu. Et l'avantage de cette technologie c'est qu'on a plus besoin de compensation intermédiaire au littoral, donc ça peut intéresser les territoires concernés.

Et le dernier scénario, naturellement 2 GW la distance compte moins parce qu'on a plus de volume, et là c'est du courant continu qu'on peut proposer plus simplement.

Donc voilà c'est pour exprimer et répondre plus précisément à votre question: ça dépend des scénarios de localisation et aussi d'opportunités. Si on est sur le scénario 1 GW courant alternatif, on a donc finalement deux raccordements à faire, et en fonction de ce qui peut nous être dit, "n'allez pas au sud allez au nord" ou au contraire "il est peut-être opportun de faire l'un et l'autre". Voilà c'est en tout cas des scénarios que nous, on est prêt à étudier.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors Monsieur une question?

Intervenant:

Oui merci, merci pour cette organisation et cette présentation. Donc je partage complètement l'enjeu qui paraît difficilement atteignable, de limiter fortement la consommation d'énergie tout en développant l'énergie électrique à partir du renouvelable ou du nucléaire. Et c'est justement parce que c'est difficilement atteignable qu'il faut y aller. J'ai le sentiment qu'il ne faut pas perdre de temps, comme ça s'est passé dans les pays du nord de l'Europe. Qu'on n'a pas le choix. Le rapport du GIEC de cet été, qui sera suivi par d'autres rapports dans les mois qui vont venir, vont faire que rappeler qu'on est très en retard et qu'il faut absolument bouger. Donc moi ma question vient en complément par rapport à RTE de ce qui a été dit tout à l'heure: on a bien ces deux fuseaux possibles, donc j'ai bien compris que sur ces deux fuseaux il y avait une attente d'expression de la part de tout le monde sur le choix qui va être fait, mais a priori quel serait le fuseau à moindre impact, et le fuseau qui serait le plus intéressant par rapport à l'intérêt du projet en matière de performances. Est-ce qu'il y a un scénario qui présente plus d'impact que d'autres, moins d'impact? Et est-ce qu'il y a un scénario qui est plus performant qu'un autre pour RTE ?

Aurore Gillmann:

Alors RTE aujourd'hui met sur la table des scénarios et des études bibliographiques, qui résument en gros l'état de la connaissance actuelle environnementale et, à gros traits, sur les activités et les usages. Après il y a ce que disent les acteurs quand on les rencontre en préparation du débat ou en marge du débat. Et après il y a le débat en tant que tel. Moi ce que je sais, mais ça pourra être confirmé par la commission particulière du débat, c'est que ce qui compte pour le débat c'est ce que disent les acteurs lors du débat. Donc moi, mon objectif, c'est de provoquer au maximum la réaction des acteurs pour qu'ils puissent nous donner des recommandations en fonction de leur vécu, de leur expérience, de leur savoir, qu'ils soient usagers, que ce soit Monsieur qui a lu telle étude, ou ce genre de choses. Et voilà là-dessus on pourra avancer, itérer etc...

Ce qu'on pourra probablement faire c'est approfondir ces scénarios de raccordements lors d'une journée dédiée, ça a été évoqué par la commission particulière du débat, pour rentrer peut-être plus en détail dans ces enjeux, qui peuvent-être un peu technique, et puis aussi plus rentrer dans les enjeux de territoire. Alice Lapijover, ici présente, travaille à un jeu pour essayer de faire jouer les publics, s'ils le souhaitent, à "qu'est-ce que ce serait en fonction de là où je mets le parc, de la puissance, qu'est-ce que ça pourrait être comme raccordement". Donc on réfléchit nous aussi à comment finalement itérer avec les publics. C'est pas forcément évident, mais en tout cas on est à la disposition des acteurs s'il y a des

recommandations, pour répondre, dire “ça on prend”, “ça en prend pas”, “ça ça nous interroge”, “ça on est prêt à développer”, ce genre de choses. C'est vraiment le but du jeu. Après je ne suis pas là pour donner mon avis personnel, ce qui est sûr c'est qu'en général on essaie d'éviter au maximum les impacts. Il y a ceux qu'on a identifiés par nos études, ceux dont les acteurs nous parlent, mais encore une fois dans la mesure du possible il faut l'exprimer en débat public. Donc cahier d'acteurs, prise de parole, questions, participation à l'atelier raccordement qui sera je l'espère bientôt, ce genre de choses.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors effectivement là on est dans les premières réunions qui visent vraiment à aborder tous les aspects du projet, mais comme indiqué en introduction, il y aura des temps d'échanges autour de thématiques plus ciblées pour aller plus en profondeur dans les sujets, et aussi des ateliers en plus petit nombre pour permettre des discussions et des débats aussi plus nourris. Alors on a beaucoup de questions, il y en avait une ici.

Frédérique Tuffnell, députée de Charente-Maritime:

Merci, Frédérique Tuffnell, députée de Charentes Maritimes. Je voudrais remercier le comité national du débat public d'être présent ce soir et vraiment je me félicite d'entendre vos propos et la présentation du projet. Moi je ne peux qu'encourager les citoyens à poser des questions au maximum et à essayer vraiment de s'emparer de ce sujet là, parce que c'est notre territoire, c'est à nous de nous emparer de ce sujet là. J'ai entendu ce que disait monsieur tout à l'heure, et je crois que c'est nécessaire qu'on puisse vraiment s'exprimer, mais vraiment dans le détail, que ce soit les pêcheurs, les ostréiculteurs, les usagers de la mer, je pense aussi aux plaisanciers. Parce que je suis... avec mon mari on utilise aussi le bateau, c'est le tourisme qui est important en Charente-Maritime, donc on a besoin de savoir. Moi je voudrais savoir, j'ai une question à laquelle je n'ai pas encore la réponse: est-ce qu'on pourra naviguer sur ces zones, entre ces éoliennes ou pas? Est-ce que c'est un lieu de navigation? Si c'est pas un lieu de navigation pourquoi? Est-ce qu'on peut imaginer, vous imaginez, pour descendre sur la côte de Gascogne, enfin aller plus bas, il faut vraiment faire des miles et des miles pour s'écarter de la côte. Est-ce qu'on a mesuré cet impact pour la plaisance? C'est un secteur, les plaisanciers, à La Rochelle, même Rochefort, qui est vraiment très important pour nous. Et donc voilà ça peut être aussi un frein pour que les plaisanciers viennent s'installer aussi en Charente-Maritime, dans nos villes. Merci.

Intervenant DIRM:

S'agissant de la circulation des embarcations dans les parcs, et des considérations, qui vont être d'abord des considérations de sauvetage et de sauvegarde, il y a tout un travail qui est réalisé avec la préfecture maritime sur l'identification des enjeux, des risques et des capacités d'intervention dans ces parcs, s'il y a un accident, s'il y a un naufrage etc... il faut bien s'imaginer que si on doit faire un hélitreuillage dans un endroit avec des pales qui tournent, ce n'est pas forcément le plus simple. Donc je pense que ces considérations sont analysées sous cet angle, du risque. En tout cas en ce qui concerne la fréquentation elle-même du parc, l'endroit est un endroit qui va être quand même très au large, on est dans une zone de navigation qui est déjà très ouverte, comment dire, en pleine mer avec des capacités qui ne vont pas être forcément celles de tous les navigateurs. Il y a très très peu de gens en fait, dans les études qu'on connaît, qui contournent l'île d'Oléron pour

redescendre ou pour remonter. Il y en a évidemment un certain nombre. Ces aspects de navigation, ils ont déjà évidemment été abordés. On a des questions qui nous sont posées par les associations de navigateurs. Il y a une difficulté quand même sur la qualification de cette navigation. Il faut savoir que la mise en place d'un observatoire de navigation est déjà en cours au niveau du parc naturel marin, je ne sais pas si vous en avez entendu parlé. Il y a tout un travail qui est fait de mesurage des entrées et des sorties dans les alentours pour qualifier cette activité dans le cadre du parc naturel marin. Et je pense que ces études vont nourrir aussi l'amélioration de la connaissance. C'est vrai qu'à ce stade en tout cas, on ne connaît pas très très bien la fréquentation au large des embarcations de plaisance. On est capable de faire des projections sur les navires qui sont sous AIS, qui ont une capacité à pouvoir laisser une trace, donc on peut qualifier une certaine activité, mais elle ne va porter que sur des navires d'une taille importante. Obligatoire pour les navires de 25 m et plus mais aussi sur les volontaires plus petits. Ces données de navigation ont été prises en compte dans l'identification de la zone initiale dont je vous parlais tout à l'heure, qui a été l'objet de débats. Après sur la navigation dans le parc elle-même, ça va être vraiment une question qui va être associée à la sécurité, à la protection, au risque, à la protection des infrastructures etc... il y aura certainement des restrictions de navigation à l'intérieur du parc.

Anaïs Lefranc Morin

Monsieur attends depuis un moment..

Thierry Lesauvage, vice-président à la communauté d'agglomération:

Merci, bonsoir, Thierry Lesauvage, vice-président à la communauté d'agglomération.

Sur la transition écologique, comme le sujet n'a pas été abordé en communauté d'agglomération, je m'exprime de manière personnelle. Merci déjà pour la qualité du débat et, juste, je reviens sur ce que disait tout à l'heure la personne sur l'éolien du nord de l'Europe.

Aujourd'hui ce qu'on voit, c'est qu'il y a beaucoup de subventions, avec la loi Essoc etc...le fait que RTE prenne en charge le raccordement... donc c'est des projets qui sont forts subventionnés. Est-ce qu'il est opportun de mettre un projet de parc éolien en mer? Oui, mais pilotable. Quand je dis pilotable, c'est-à-dire qu'en fait aujourd'hui ce qu'on voit de plus en plus, c'est que quand il y a du vent, il y a du vent sur l'ensemble de la façade atlantique et le prix du marché diminue. Et automatiquement la rentabilité diminue. Donc aujourd'hui comment piloter cette énergie, qui est surabondante au moment du vent et qui, quand il n'y a plus de vent, peut être retransmise. Et en termes de pilotage, comme on a vu que le temps est jusqu'en 2025, ne serait-il pas opportun de pouvoir développer de l'hydrogène vert? Une usine d'hydrogène vert, une méga usine, aujourd'hui ça se fait de plus en plus, avec la salinité on arrive sur un projet de territoire global. Une offre globale de territoire, c'est-à-dire qu'on peut faire rouler nos bus, nos cars, nos bennes à ordures, avec cet hydrogène vert. Et là je trouve que, tout à l'heure vous avez évoqué les différentes possibilités aussi, mais l'hydrogène ne fait pas partie aujourd'hui des possibilités et je voudrais bien qu'on puisse un peu ouvrir ce débat sur l'hydrogène.

Aurore Gillmann:

Merci monsieur le vice-président pour cette question, cette double expression. Donc sur l'aspect de la pilotabilité de l'éolien en mer, moi je vais vous répondre vu du réseau, puisque

nous notre troisième mission principale c'est d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande à chaque seconde en tout point du territoire. Et donc on participe finalement à la gestion des flux d'électricité aussi bien sur le marché qu'en termes de transit et de régulation, pour que la sécurité électrique soit toujours assurée évidemment dans nos territoires.

L'intérêt qu'on voit pour le réseau, pour cet équilibre offre / demande et la transition énergétique dont il est question, c'est que les volumes offshore participent finalement à la sécurité d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire. Précisément parce qu'ils mettent beaucoup de volume et qu'ils arrivent en complément d'autres énergies qui peuvent venir d'autres territoires. Et c'est ça l'intérêt du réseau, d'un réseau maillé, de haute et de très haute tension, interconnecté avec nos voisins, c'est qu'on peut s'échanger l'électricité en fonction des besoins entre territoire et aussi entre pays.

On exporte beaucoup aujourd'hui en France l'électricité mais on en importe aussi, quand on en a besoin. Aux pointes électriques hivernales par exemple, on a beaucoup de chauffage électrique, on a besoin des Espagnols, on a besoin des Allemands, on a besoin des Anglais... donc la pilotabilité oui, mais c'est toujours en complément finalement des autres énergies. C'est plus la pilotabilité du réseau qui peut se poser, et de l'évolution du mix. D'où les scénarios dont j'ai parlé tout à l'heure qui visent précisément à travailler à l'horizon 2050. A l'horizon 2030, RTE a eu l'occasion de dire qu'il n'y avait pas de sujet de sécurité ou de pilotabilité du réseau, vu les objectifs de la PPE actuelle. En revanche à l'horizon 2050 c'est une autre paire de manches, d'où les projets dont il a été question, et ça pourra peut-être être l'occasion d'approfondir ces questions avec votre communauté d'agglomération, si vous souhaitez débattre de ces questions là une fois qu'on aura publié ces scénarios.

Sur l'hydrogène vert, c'est une question dont on entend évidemment beaucoup parler, qui aura sa place dans ces scénarios, justement parce que c'est une autre forme d'énergie complémentaire et d'énergie décarbonée (même si elle a aussi besoin d'électricité), pour répondre aux besoins industriels, notamment portuaire. Beaucoup d'acteurs industriels attendent beaucoup de l'hydrogène vert. Voilà donc c'est vrai que ça, c'est un axe intéressant pour l'avenir, à travailler ensemble avec les acteurs industriels et aussi avec les territoires qui s'orientent vers ces stratégies là.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors on a beaucoup de questions, j'essaie de les prendre à peu près dans l'ordre...

Philippe Chadeyron, citoyen:

Bonjour, Philippe Chadeyron, je suis simple citoyen.

Je suis un peu expert sur le sujet, travaillant à EDF, mais c'est en tant que citoyen que je suis là. D'abord, pour rebondir sur le plan hydrogène je trouve que c'est une idée géniale. Adosser tous les projets modernes de cette envergure à l'hydrogène, c'est vraiment astucieux, et en particulier pour le territoire. Donc bravo pour cette suggestion.

Je voudrais répondre sur la mer du Nord parce que je crois qu'il n'y a pas vraiment eu de réponse sur deux trois points. D'abord il faut rappeler deux évidences, que tout le monde connaît, mais on le redit jamais: les énergies renouvelables ce sont des énergies gratuites et illimitées. Je pense que c'est bien de le rappeler, qu'elles sont là naturellement, dans la nature. Je pense que c'est assez utile de le rappeler.

Je voudrais aussi rappeler par rapport à l'Allemagne un chiffre, et un autre point sur la France. Par rapport à l'Allemagne, en 2020, juste pour information, pour ne pas caricaturer en permanence ce qui se passe en mer du Nord et en Allemagne: l'Allemagne c'est 47 % de son électricité qui est produite à partir d'énergies renouvelables, c'est pas tout à fait rien. Certes ils ont encore une électricité hyper carbonée parce qu'ils sont sur le charbon et le gaz, mais malgré tout ils progressent énormément grâce à l'éolien et au photovoltaïque. Premier point.

Deuxième point, en France, on a une particularité qui a pas été donnée: c'est qu'en mer du Nord le vent souffle ou ne souffle pas, c'est simple. En France on a la chance d'avoir des régimes de vent qui peuvent permettre, il y a des études qui ont été faites sur ce sujet, de foisonner les différents régimes de vent, donc c'est encore plus intéressant de mettre de l'éolien en France qu'en Allemagne. Ca c'est le dernier point que je voulais apporter.

Et ma question: j'étais un peu surpris tout à l'heure d'entendre parler de festival pour le 13 14 et 15 janvier... ce nom m'intrigue un peu pour un débat très sérieux, vous le prouvez aujourd'hui. Le mot festival me fait un peu peur et il m'interroge, en tout cas, donc si je pouvais essayer de comprendre.

Anaïs Lefranc Morin:

Oui alors ça c'est une question pour la commission, puisque c'est bien la commission qui a prévu d'organiser ce festival. En fait le terme vise simplement à recouvrir le fait qu'on va organiser un événement avec de nombreuses manifestations, ateliers et activités proposées. Donc on va avoir à la fois des temps de conférences, des temps de projections de documentaires, des temps de débats, des temps d'échanges, des formats aussi de jeux ludiques, où le principe c'est vraiment de se projeter dans un certain nombre de situations avec des outils ludiques mais, là aussi, à des fins d'éclairage du débat, on va avoir des interventions d'experts... Et en fait on appelle ça festival parce que ça regroupe énormément d'activités qui sont proposées à la fois à des publics scolaires, à des publics professionnels, à des publics, on va dire, citoyens divers. Mais voilà, on a utilisé ce terme là. C'est pas dans l'idée d'un festival avec de la musique par exemple, mais bien un temps fort pour concentrer tout ce qu'aura produit le débat au cours des trois mois et demi précédents, pour pouvoir le partager, le mettre en discussion et recueillir les derniers enrichissements pour notre compte rendu. Donc je vous rassure, ça sera très sérieux.

Alors il y avait monsieur.

Cédric Marteau, LPO:

Bonsoir, je suis Cédric Marteau, de la lutte pour la protection des oiseaux. Évidemment, l'association est connue ici à Rochefort. Juste pour vous dire que, au-delà de l'activité naturaliste, on développe aussi une activité sur les énergies et on travaille avec l'ADEME, notamment, depuis plus de 10 ans, par convention avec la réflexion sur l'éolien. Évidemment, on y réfléchit parce qu'on a bien conscience qu'on doit rentrer dans le mix énergétique, il n'y a pas de doute. On est pour la politique climat, donc nous sommes, à la LPO, favorables à l'éolien, je pense que c'est important de le souligner. Évidemment la question aujourd'hui qui se pose, c'est qu'on est confronté à deux politiques publiques: une politique climat et une politique biodiversité. Monsieur a cité le GIEC. Il y a un très beau rapport qui est sorti en juin dernier sur les enjeux de climat et les enjeux de biodiversité, un rapport cosigné GIEC et IPBES, et qui dit: oui il faut aller vite, mais non il ne faut pas faire

n'importe quoi car il y a des enjeux de biodiversité qui sont extrêmement forts. On a la chance ici en Charente-Maritime et au large de nos côtes d'avoir eu un État fort, avec des politiques publiques qui ont été conséquentes depuis longtemps, depuis 1974 avec la création notamment des premières réserves naturelles nationales (il y en a sept le long du littoral), qui ont été renforcées par les politiques européennes (je parle notamment des directives habitat et la directive oiseau) et qui ont été couronnées d'un projet de parc naturel marin qui a pris longtemps à émerger et qui aujourd'hui, depuis 2015, et dont la présidence vient d'être renouvelée, vit dans ce territoire et permet des instants de concertation et une certaine entente sur les activités diverses de plaisance on en a parlé, de pêche avec nos collègues qui sont représentés par leur syndicat, et puis les différentes formes de protection. Evidemment le projet que vous avez présenté ce soir nous surprend et on s'interroge sur un tel projet, qui avait déjà fait l'objet de nombreux débats, qui avait été à plusieurs reprises rejeté, et notamment par des personnes, finalement, de l'État, deux préfets, et un courrier du directeur de l'agence des aires marines protégées qui disait "non la zone elle n'est pas favorable parce que les enjeux de biodiversité sont bien trop forts". Alors aujourd'hui évidemment notre position c'est de dire oui nous sommes pour la diversité énergétique, oui nous sommes pour l'éolien, mais évidemment nous sommes contre ce projet. Nous sommes clairement opposés à ce qu'on développe un projet dans une zone Natura 2000, dans une aire marine protégée. On a les moyens de faire autrement. Le conseil national de protection de la nature, qui est l'instance qui est placée auprès du ministre et qui réunit 60 experts, a rendu un rapport, s'est autosaisi d'un rapport, et le rapport a été publié il est en ligne, j'invite chacun à le lire, qui dit: nous pouvons faire du développement énergie éolien offshore en dehors des aires marines protégées; on peut, il y a des choses qui sont compatibles. Donc moi la question que je pose c'est: comment un tel projet, comment un tel zonage, a pu être défini considérant les enjeux de biodiversité et notamment les enjeux communautaires? Comment la mesure ERC va être appliquée? Puisqu'on sait très bien que l'ERC en mer est très difficilement applicable, et on travaille avec ma collègue qui est ici présente, sur l'ensemble des projets de parc marin y compris en Méditerranée sur cette réflexion ERC, et on voit bien que ça va être très difficile de mettre des ERC en mer. Donc comment vous pensez vous y prendre? Est-ce qu'il y a un espoir (je remercie évidemment le CNDP d'organiser ce débat) que la voix des citoyens soient réellement prise en compte, et que ce qui est dit (parce que c'est mon 5e débat public) au quotidien dans le débat public et ce qui remonte aussi d'internet etc.. soit réellement pris en compte? Et comment l'état va s'en emparer et comment l'État va prendre cette (inaudible 1:30:21) ? Voilà mes 3 questions, merci.

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci Monsieur pour votre question. (Peut-être qu'on peut mettre le diapo 26 je crois que c'est 26). Simplement pour rebondir aussi sur la manière dont les études vont être faites sur cette zone:

Alors d'abord en entrée en matière, effectivement on est dans un parc naturel marin et c'est une zone qui, comme on l'a dit tout à l'heure, a une énorme richesse d'un point de vue de la biodiversité. C'est aussi une forme de protection qui n'interdit pas les usages, et heureusement. Donc entre autres, le plan de gestion du parc naturel marin prévoit dans ses finalités le développement des énergies marines renouvelables. Sinon évidemment on aurait pas pu également proposer d'installer un parc dans l'enceinte du parc. C'est la finalité 37, si

vous voulez aller jeter un coup d'œil sur internet: il est clairement établi que les EnR peuvent être développées dans le parc.

Ceci dit, sur ce transparent je voulais vous montrer un petit peu comment on s'y prend au fur et à mesure du développement des projets. Donc là on est au stade du débat public. On a versé au débat public une étude bibliographique sur la zone qui est une étude qui reprend l'ensemble de la connaissance, notamment, du parc naturel marin et qui s'attache à décrire l'ensemble des compartiments de l'environnement, que ce soit l'avifaune ou que ce soit les autres, pour essayer d'en comprendre les enjeux, la sensibilité, et déterminer des risques d'effets sur chacun de ces compartiments. C'est une approche à mailles larges.

Elle est soutenue par un conseil scientifique qu'on a établi, qui rassemble une vingtaine de scientifiques des laboratoires Lienss à La Rochelle, Epec à Bordeaux, et du Centre de la Mer à Biarritz, dont un collègue fait partie par exemple. Et donc on leur a soumis notre étude bibliographique environnementale pour relecture et pour commentaire, je vous engage à aller la lire, il y a l'ensemble des remarques du conseil scientifique et comment ces remarques ont été prises en compte dans l'élaboration de l'étude. Donc cette étude est à mailles larges, c'est-à-dire que si le projet se poursuit nous aurons à ce moment-là un état actuel de l'environnement à dresser sur les zones préférentielles qui auront été établies en débat public. Donc nous on a apporté une zone d'étude en mer très large, le public va s'exprimer sur les lieux où on pourrait installer les éoliennes, et à partir de là on va aller sur ces lieux faire des mesures, des campagnes in situ, pour spécifier quel est l'état de l'environnement et comment on peut installer le parc. Suite à ça, comme on l'a dit tout à l'heure, l'ensemble des résultats de ces campagnes (donc ça c'est pour une période de campagne de 18 mois à 2 ans) vont être versées dans le cadre du cahier des charges de l'appel d'offre, pour permettre à l'industriel d'avoir un premier état des lieux de l'environnement tel qu'il se présente in situ. Ensuite l'industriel qui aura été choisi pour développer le parc, si le parc se fait, je le redis encore, travaillera main dans la main avec RTE pour établir l'étude d'impact du projet sur la zone où le projet devra s'établir. Tout ça donnera lieu, évidemment, à un suivi précis par les services de l'État pour atterrir avec une autorisation préfectorale d'exploiter. Et tout ça donnera bien évidemment lieu à une enquête publique, à laquelle vous pouvez encore participer, et, comme on est en site Natura 2000, certainement à une étude d'évaluation de l'instance Natura.

Donc quand vous dites comment on va progresser? Voilà on va progresser: ça ne s'arrête pas débat public, on a une première approche, et cette approche va être spécifiée au fur à mesure avec 2 à 3 ans encore d'études. Et jusqu'au moment de l'installation des éoliennes, on est dans un projet de caractéristiques variables qui va prendre en considération les retours d'études, qui va prendre en considération l'évolution de la technologie, et qui peut adapter les mesures "éviter, réduire, compenser" jusqu'à l'installation du parc en mer jusqu'à 2029-2030, voire même après. Voilà je sais pas si on a un complément sur ça.

Jacques Regad:

En complément, comment appliquer la séquence "éviter, réduire, compenser", ERC, en milieu marin? On sait très bien que les deux premiers paramètres "éviter, réduire", on peut jouer là-dessus. Donc le parc se situerait dans une vaste zone de protection spéciale du réseau Natura 2000 et du pertuis charentais, très grande ZPS. N'y a-t-il pas dans cette zone là une possibilité d'ajuster la localisation pour éviter des impacts qui seraient mieux qualifiés qu'aujourd'hui? Ca c'est une première possibilité, l'évitement, c'est le principal levier.

Lorsqu'on parle de réduction pour un parc éolien, effectivement on est déjà sur des mesures où on peut arriver à modifier les paramètres d'exploitation pour réduire les impacts sur la faune, en l'occurrence sur la faune essentiellement. Et il est vrai que sur le volet compensation, on a relativement peu de marge de manœuvre sur un projet marin, ça on le sait. Donc les deux premiers paramètres seront les premiers leviers à utiliser, et nous pensons que dans cette vaste zone de protection spéciale il y a sans doute matière à travailler pour mieux localiser le parc qu'aujourd'hui.

Sur la question du parc marin je voudrais juste préciser que le parc marin, effectivement, c'est une instance de gestion, c'est une instance collégiale, qui permet effectivement de gérer le milieu et ses usages avec un objectif de protection et de développement durable. Le parc marin sera consulté avec un avis conforme, qui donne au parc une certaine force dans la décision et dans le processus de décision lié à ce projet. Donc effectivement des instances qui vont se prononcer sur le projet, tenant compte effectivement de sa compatibilité avec des enjeux de protection à l'intérieur du parc, et ça a été rappelé par Pierre-Emmanuel, la gestion du parc prévoit aujourd'hui une possibilité d'implanter une production EnR éolienne au sein du parc. Donc il va falloir effectivement travailler sur les modalités de ce développement.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors il nous reste 20 petites minutes. Là j'ai noté déjà 4 questions qui attendent depuis un moment. Il y en a d'autres, on verra si on peut en prendre plus. Donc je vais vous demander d'être relativement bref, et pareil pour les réponses, essayez d'être relativement synthétique, pour qu'on puisse prendre autant de questions que possible.

Intervenante:

Alors je vais faire très bref. C'est le deuxième débat public auquel j'assiste, c'est très intéressant, j'apprécie vraiment la diversité. Énormément d'associations, de syndicats, d'experts, beaucoup d'éléments scientifiques sur l'environnement, tous ces aspects qui sont évoqués.

Ma question c'est: moi, en tant que ménagère lambda rochefortaise, demain le choix éolien est en place, quel est l'impact sur ma vie quotidienne en tant que citoyenne lambda? J'entends par là est-ce que l'électricité restera en local? Est-ce que ma facture mensuelle va baisser? Est-ce que mon poissonnier local va doubler le prix du poisson parce que ça aura un impact sur la pêche? Quel est l'impact concret sur la ménagère lambda?

Pierre-Emmanuel Vos:

Merci Madame, votre question est très intéressante. Alors moi je vais vous donner quelques éléments de réponse, et mes collègues compléteront.

Alors est-ce que l'électricité restera locale? On peut vous répondre que oui et non. Oui et non parce que les électrons sont très paresseux, donc ils aiment bien se déposer dès qu'ils peuvent. Peut-être qu'il y en a une petite partie qui viendra sur la Charente-Maritime, mais comme l'a expliqué Aurore Gillmann tout à l'heure, c'est une question d'organisation de la distribution d'électricité qui est beaucoup plus large. Donc vous en bénéficierez mais ça s'inscrit dans une image plus large.

Alors pour ce qui est du prix de votre électricité, en tout état de cause si on assure une sécurité d'approvisionnement française, parce que c'est quand même un peu l'objectif aussi,

une meilleure maîtrise sur le coût de la production et sur le coup de la consommation. Parallèlement à ce qu'on constate sur le gaz naturel en ce moment avec l'envolée des prix, mais aussi sur le pétrole, c'est parce qu'on n'est pas maître de notre consommation. Ça c'est pour vous répondre sur l'aspect électrique: je ne sais pas si ça fera baisser particulièrement votre facture, mais en tout état de cause on maîtrisera le montant de votre facture plus facilement si l'électricité est produite localement.

Et enfin juste quelques éléments de réponse pour ce qui est du prix du poisson chez votre poissonnier: et bien c'est à nous de faire en sorte qu'on prenne en considération toutes les attentes des usagers de la pêche, et puis qu'on protège au mieux la ressource pour que vous puissiez continuer à aller acheter votre poisson localement également. Je ne sais pas si vous voulez ajouter un ou deux mots.

Intervenante:

Bonsoir, la jeunesse s'exprimait à St Trojan il y a quelques semaines, et là je voudrais me faire l'écho d'une jeunesse encore plus jeune. Je travaille en collège à Oléron et les enfants n'ont pas l'air tellement au courant du projet. D'ailleurs quand on en parle avec eux de manière bien évidemment toute objective, on peut relever leur inquiétude. J'ai pris connaissance des actions envisagées par la CNDP pour tenter de toucher un plus grand nombre, donc vous avez parlé du jeu sur la localisation, vous avez parlé des vidéos sur YouTube, M.Picot, à Saint Georges me semble-t-il. Si vous demandez à des enfants de jouer avec la localisation, ils vont jouer, ils vont essayer. Mais vous ne faites pas écho à l'opportunité. Est-ce que ce ne serait pas orienter le débat de ne pas prendre en compte en fait l'opportunité? Ils sont inquiets parce que c'est aussi leur planète, c'est leur environnement, ils ont grandi là bas, ils s'inquiètent pour les emplois de leurs parents, ils s'inquiètent pour leur futur. Merci

Anaïs Lefranc Morin:

Oui je vais juste commencer puis laisser la parole à Luc. Alors au-delà des activités de jeu, il y a aussi d'autres activités qui vont être organisées auprès du public scolaire, notamment dans le cadre du festival. Mais Luc, si tu veux compléter.

Luc Picot secrétaire général:

Oui je me suis exprimé à Saint-Georges-d'Oléron et je rebondirai aussi sur la question sur le festival.

Le débat public a historiquement constitué de la réunion publique et nous sommes ce soir dans une de ses modalités. Mais le débat public ne se résume pas à la réunion publique. Parce que la réunion publique a un énorme avantage parce qu'elle permet d'avoir un dialogue direct entre certains publics et le maître d'ouvrage, mais elle a aussi des biais, dont à la Commission nationale du débat public nous avons parfaitement conscience: elle mobilise un certain public, lié aux horaires, à l'intérêt, à la capacité aussi d'être dans un mode qui est un peu conférence. Nous à la CPDP, donc à la commission particulière du débat public, nous sommes extrêmement attachés à diversifier les publics parce que c'est des projets d'intérêts nationaux et qui impacteront tout le monde parce qu'ils ont une durée de vie assez longue. Ils finiront pratiquement tous en 2060. Et donc nous avons souhaité diversifier l'approche pour que tous les publics puissent être touchés.

Alors la première chose c'est ce festival. Pourquoi ce mot festival, parce qu'on a assumé le fait qu'on doit pouvoir débattre d'un objet de société de manière collective en utilisant tous les modes de médiation vis-à-vis des publics. Le jeu, c'est pas pour jouer, c'est pour pouvoir intéresser des gens que le mode conférence n'intéresse pas. Et donc si on veut qu'un certain nombre de publics qui ne sont pas intéressés par ce mode d'interaction puissent quand même contribuer sans les exclure, il faut nous de notre côté être proactif, inventer des formes autres de médiation vis-à-vis de tous les publics. Pourquoi aussi l'idée de festival, parce qu'il y a une question de densité. L'idée en 3 jours de pouvoir réunir l'intégralité des sujets à un lieu donné, une temporalité donnée, pour que l'intégralité de la question puisse être traitée. Parce que là on vous dit "il y aura une réunion thématique tel jour, une autre réunion tel jour", on a conscience des limites aussi de cette technique là, parce que vous ne pouvez pas tous suivre la "caravane du débat".

Monsieur a évoqué tout à l'heure en le disant, plusieurs ici, sont venus à plusieurs réunions, mais ce n'est pas donné à tout le monde. Donc il faut aussi faire attention que le seuil d'entrée dans le débat public ne soit pas trop élevé. Donc nous notre défi c'est d'abaisser ce seuil d'entrée dans le débat public. Ca c'est l'idée du festival.

Par exemple, je peux vous annoncer tout de suite que le vendredi soir, le vendredi 14 janvier, il y aura le spectacle "Hé... la mer monte!", spectacle qui a été produit en 2018 ou 2019 avec Eric Chaumillon, qui est un professeur d'université de La Rochelle. Un très beau spectacle qu'on a eu l'occasion de visionner via youtube. On a souhaité que ce spectacle... qui ne traite pas particulièrement de l'éolien en mer mais qui traduit la question de l'évolution de l'océan et aussi de l'évolution de notre transition énergétique. C'est un festival sur lequel on a souhaité désaxé aussi le sujet c'est "énergies" au pluriel et océans. C'est quoi la question de la transition énergétique, comment elle peut s'interpeller avec la question de la transition écologique, avec deux injonctions contradictoires, ce qui a été soulevé par plusieurs intervenants: jusqu'où peut-on aller au nom de l'urgence climatique? C'est une question du débat public, c'est une question que vous aurez à traiter, c'est pas la commission du débat public qui va la traiter. Le maître d'ouvrage viendra avec des réponses mais c'est à vous aussi de traiter cette question là, qui est une question de société. Et donc on a souhaité qu'au festival ce sujet important puisse être évoqué, et l'idée du spectacle "Hé... la mer monte!" c'est d'évoquer ce sujet là, des conséquences que ça va avoir pour les littoraux et donc peut-être des actions qu'il faudra entreprendre.

Alors je complète sur l'idée de comment on va toucher les publics. On a déjà une première chose, c'est en présentiel, la réunion publique. Mais on va s'adresser à l'ensemble des publics scolaires, donc des différents lycées, on a déjà pris des contacts au lycée maritime et d'autres lycées, mais on va continuer pour aller dans les publics scolaires. Et on va dans les publics scolaires pas pour faire de la conférence. On pourra en faire de la conférence. Si les lycées ou les collèges nous disent "on veut une conférence pour nos publics scolaires", et bien on se mettra à disposition. Et puis le maître d'ouvrage n'aura pas le choix, il se mettra à disposition pour pouvoir faire la conférence. Mais on a décidé aussi de faire des jeux. Hier on a testé auprès de l'Université de La Rochelle, auprès de deux masters, un test de jeux. Deux jeux: un sur le mix électrique en 2050, c'est un jeu qui permettait au public de pouvoir définir son mix électrique en 2050, et puis un deuxième jeu sur les possibles de localisation, de "c'est pas possible de pouvoir localiser un parc" à "c'est possible". Ces deux jeux là qui ont été testés auprès des étudiants hier, il sera possible pour vous de contribuer. On va organiser 4 ou 5 ateliers grand public, et on espère revenir à Rochefort pour que vous

puissiez faire ces jeux. Mais attention, c'est des jeux sérieux: ils ont été faits en lien avec l'Université de La Rochelle. Nicolas Becu, professeur de l'université, nous a aidé à concevoir ce jeu. Voilà on a des outils.

Alors, pour le public scolaire, ce n'est pas que des jeux aussi qui seront proposés. On a demandé à une compagnie de théâtre de faire ce qu'on appelle du théâtre-forum, c'est quelque chose de très connu dans le milieu de l'éducation populaire. C'est une pièce de théâtre où le public peut interagir dans la pièce et faire évoluer l'histoire. L'idée c'est d'amener des scolaires à se questionner sur les sujets que vous avez évoqués. Donc la pièce de théâtre est en cours de conception. Nous on a confié à une troupe (ils s'appellent Géographie Affective) le soin de produire cette pièce de théâtre sur laquelle c'est pas nous qui avons décidé les contenus. On le fait en interaction, on laisse une liberté créatrice à la compagnie. Autre point sur les youtubeurs que vous avez évoqués, nous ça c'est le présentiel, il y a aussi tout le numérique. Parce qu'on voit aussi aujourd'hui que les publics on ne peut pas les toucher qu' en présentiel, et que depuis quelques années, c'est via le numérique qu'on peut les toucher. On a demandé à 4 youtubeurs, et on est encore en discussion avec un youtubeur très connu pour essayer de développer des vidéos qui posent un certain nombre de sujets. Donc il y aura une vidéo sur la biodiversité, il y aura une vidéo sur la technique, il y aura une vidéo sur la cartographie, et on a fait le parti pris à la Commission du débat public de faire confiance aux gens. Et donc ce sont des vidéos qui ne sont pas des vidéos de commande mais on a identifié des youtubeurs, ils ont leurs créations donc ça pourrait être contestable, vous pourrez contester ou au contraire soutenir dans le champ commentaires de ces vidéos. Parce qu'on est dans les plateformes YouTube. Nous ce qui nous intéresse c'est que ces commentaires soient extrêmement riches, extrêmement intéressants. On a fait une opération l'année dernière dans le débat public normand avec "Hugodécrypte" qui est assez connu quand même, qui est en influenceur, il nous a fait, à la suite du débat public sur les éoliennes en mer en Normandie, il nous a fait une petite session, on a eu plus de 3000 commentaires issus du public jeune c'était extrêmement intéressant, la richesse de ces commentaires. Donc ça c'est important pour nous, pour le compte-rendu. Et Anaïs l'a évoqué, le compte-rendu de la Commission du débat public dépendra des contributions des publics. Nous, notre engagement, je travaille pour la Commission nationale du débat public, c'est de veiller à ce que tous les publics puissent participer et de mettre tous les moyens pour aller les toucher. Et donc on va développer toute une série d'actions pour justement recueillir de la parole. Et après cette parole elle sera mise en discussion et tout le monde pourra s'en saisir, la critiquer, la soutenir, la commenter, et c'est le but d'un débat, c'est qu'il y ait une évolution.

Bon, j'ai été un peu long mais c'est pour que vous puissiez voir la variété du sujet. Si on veut que notre démocratie soit vivante, il faut aussi qu'on se donne les moyens de pouvoir faire en sorte que tout le monde puisse être touché par le sujet. Et puis c'est un moment de dire "je peux contribuer", et c'est la contribution qui est vraiment l'essence du débat public.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors, comme annoncé, je vais prendre les trois questions qui étaient en attente depuis un moment. Je suis désolée madame, monsieur, je ne vais pas pouvoir prendre les vôtres. Encore une fois vous avez la possibilité de poser des questions sur le site du débat public, on s'engage à y répondre dans un délai qui devrait être de trois semaines, mais on fait notre possible pour tenir ce délai là. Mais on vous avoue qu'il y a vraiment beaucoup de questions

qui sont posées, à la fois à la Commission et aux maîtres d'ouvrage, donc on fait notre possible mais ça n'est pas forcément aussi rapide que ce qu'on souhaiterait. En tout cas voilà, trois dernières questions et puis on va s'arrêter parce que de toute manière il y a beaucoup de personnes qui sont déjà parties.

Intervenant:

Oui bonjour. D'abord je voudrais dire que je suis étonné qu'on se donne autant de temps pour réfléchir, alors qu'aujourd'hui nous sommes dans un délai qui nous presse beaucoup plus que ce que vous nous annoncez. Donc j'espère qu'on arrivera à avancer plus vite que ce que vous nous dites. Parce qu'aujourd'hui il y a des morts tous les jours à cause des maladies respiratoires, à peu près de 250 000 morts par an sur la planète, ce qui fait que si on attend 4 ans il y aura un million de morts, on peut toujours continuer, mais je pense que ça serait bien d'aller plus vite, de ne pas discuter comme si on avait le temps: nous n'avons pas le temps. Aujourd'hui les particules nocives nous tombent sur la tête sans qu'on s'en aperçoive, avec les avions, à cause des centrales électriques... donc il faut aller beaucoup plus vite.

Je voulais simplement poser une question au sujet d'une éolienne qui se trouve dans l'estuaire de la Loire et dont il serait question de la démonter. Alors je trouve que c'est un petit peu décalé par rapport à votre projet puisque cette éolienne est celle qui a servi à tester, justement, le système qui va être installé en mer. Alors j'espère que par l'un d'entre vous il pourra remonter à l'état d'arrêter le bras du préfet qui non seulement l'a déjà arrêtée mais qui en plus envisage de la démonter.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors est-ce qu'il y a des éléments là-dessus?

Pierre-Emmanuel Vos:

Oui alors très rapidement. On va prendre la question de Monsieur et on va la faire remonter pour essayer d'arrêter le démontage de cette éolienne, on ne sait jamais ça pourrait être plein de succès.

En tout cas simplement pour rebondir sur ce que vous dites qui est assez intéressant: on a parlé tout à l'heure du démantèlement, et on a dit qu'au bout de 25 ans on démonte les parcs. Il y a des essais qui sont faits sur le repowering, comme sur le terrestre, c'est-à-dire sur la réutilisation des parcs. Il y a des essais qui sont faits au Danemark en ce moment sur ce point. Donc peut-être qu'à l'horizon du démantèlement du parc dans 25 ans, si le projet se fait, on pourra non pas le démonter mais le renouveler pour qu'il puisse continuer à produire.

Jean-Pierre Arty

Oui bonsoir, Jean-Pierre Arty, je suis citoyen engagé écologiste depuis 40 ans. Je suis aussi ingénieur en génie électrique et cadre dirigeant dans un grand groupe, ça c'est pour compenser le côté écologiste, qu'on prend pas toujours sérieux. Ce qui me gêne un peu, c'est que j'avais levé la main au tout début quand il y avait encore du monde, et que des citoyens qui ont levé la main après moi ont eu la parole quand il y avait du monde. C'est un peu gênant mais ce n'est pas grave.

Il y a des questions auxquelles vous avez déjà répondu, par exemple j'apprécie que vous alliez prendre en compte dans le débat le nouveau plan négaWatt pour l'intégrer à votre réflexion. Ca c'est effectivement un élément important.

Vous avez aussi dit qu'il y avait des garanties financières pour remettre en état après l'exploitation. J'aurais aimé qu'on fasse la même chose pour les centrales nucléaires et qu'on puisse avoir de l'argent de côté pour remettre en état un certain nombre de sites qui vont s'arrêter. Donc globalement la question "faut-il développer les énergies renouvelables?", c'est une évidence. Le questionnement c'est: où et sous quelle forme? Parce que quelque part vous avez dit "on exclut certaines zones pour des raisons militaires". Est-ce que les enjeux des 50 années à venir sont vraiment des enjeux militaires? Est-ce que ce ne sont pas plutôt des enjeux de biodiversité et des enjeux économiques et de santé? Donc est-ce qu'il y a pas vraiment une provocation à venir le faire en plein milieu d'une zone Natura 2000 et du parc naturel marin? Est-ce qu'on ne peut pas aller un peu plus loin en mer? C'est peut-être dire qu'il faut faire du flottant, dans ces cas-là. Mais est-ce que là il y a pas une provocation? Parce que beaucoup de gens l'ont dit, on a les aspects économiques de la plaisance, on a aussi l'aspect côtier pour l'atterrage puisqu'on a soit des marais, soit des forêts, soit la côte sud-ouest d'Oléron qui est déjà se dégrade à chaque tempête. Donc voilà, le mettre là c'est un vrai questionnement. Est-ce qu'on peut pas aller plus loin? Et puis sur l'aspect, sur la forme, globalement si on est sérieux, il faut être clair, ça répond à une dame: l'énergie, au-delà du contexte conjoncturel actuel, l'énergie va augmenter les 30 prochaines années. Elle va augmenter, notre d'électricité va augmenter pour des tas de raisons parce que quand on reprend les vrais coûts de toutes les technologies, l'électricité va augmenter. Donc est-ce qu'on a besoin de projets industriels? Est-ce que l'acceptabilité... on voit bien quand on fait une unité de méthanisation pour trois fermes, il y a aucun problème. Quand on veut la faire de façon industrielle avec des rondes de camion, évidemment on s'y oppose. Si on veut mettre trois éoliennes sur un terrain, ça passe assez rapidement. Si on veut faire du solaire sur des toits commerciaux ou industriels il n'y a pas de problème, si on veut raser une forêt pour en faire, évidemment qu'il y a des problèmes. Donc est-ce qu'on peut pas avoir des projets d'éolien, bien entendu, en mer ou terrestre, mais qui soient beaucoup plus raisonnables et beaucoup moins industriels?

Jacques Regad:

Alors sur la question de la localisation, ça rejoint notre question précédente: le projet qui est proposé à l'entrée du débat ne sera peut-être pas le projet qui sera celui à la sortie du débat. L'objectif du débat c'est bien ça. La question de sa localisation plus au large pour éviter certains impacts visuels liés à la biodiversité, c'est des choses qui effectivement peuvent être étudiées. Il y a probablement des contraintes techniques également qui que l'on doit prendre en compte, on est sur un objet technologique complexe. Mais c'est quelque chose qu'on est prêt à entendre et qui peut faire partie effectivement des éléments pour éclairer la décision. Sur la question des solutions, faut-il être sur des solutions de production industrielle parce que les énergies renouvelables finalement, on pourrait en faire partout, c'est effectivement un élément important du débat. Je l'ai évoqué tout à l'heure, les capacités des territoires à développer la programmation à travers des plans climat à l'échelle territoriaux, effectivement, on voit qu'on a cette possibilité qui se développe. Après la question qui peut être posée aussi c'est: le mitage des éoliennes, des petits parcs éoliens mitant nos territoires peut également être un élément en termes d'impact, avoir un impact

cumulé qui ne serait pas négligeable. Donc il y a aussi des inconvénients. Mais effectivement cette solution de décentralisation, ces choix décentralisés font partie des solutions qui sont aujourd'hui portées par les territoires et encouragées.

Pierre-Emmanuel Vos:

Juste pour rebondir sur ce que vient de dire M. Regad, le 7 octobre dernier a été signé un arrêté qui facilite le développement des projets sur grande toiture, donc qui a augmenté la possibilité de production par ces toitures, et puis qui simplifie l'installation sur les bâtiments agricoles, dans les entrepôts, sur les centres commerciaux. Donc c'est quelque chose qui progresse en parallèle. Donc on aura besoin de projets importants et on aura en parallèle besoin d'une production de plus petite taille, parce que je pense que comme on l'a vu tout à l'heure, en termes de production malheureusement on va avoir besoin d'une puissance de frappe, en termes d'énergies renouvelables, importante. Mais l'un n'empêche pas l'autre.

Anaïs Lefranc Morin:

Alors juste pour compléter sur les localisations, c'est un peu ce que j'ai indiqué au début. Nous, dans la manière dont la commission aborde le débat, on pose cette question de localisation de manière très large, et donc y compris en s'affranchissant de la zone d'étude qui est proposée. C'est-à-dire qu'en fait on vous propose de vous pencher dessus mais de ne pas exclure d'autres localisations possibles. Donc ça c'est aussi peut-être un élément en complément.

Vraiment une toute dernière question parce qu'on a déjà débordé et je m'étais engagée à ne pas dépasser les 2 heures. Voilà, donc apparemment je vous ai oublié tout à l'heure donc je suis désolée je vous donne la parole.

Ion Tillier, COREPEM:

Je vous remercie, bonsoir à tous. Ion Tillier, je m'exprime pour les marins-pêcheurs des Pays de la Loire. Alors je suis désolé je vais pas attendre les résultats de l'étude Ifremer - CEREMA pour livrer les enjeux économiques que nous on a sur la zone qui est soumise à débat, pour les Pays de la Loire, c'est vraiment les navires pour lesquelles je parle, c'est environ 40 navires en moyenne et 350 000 € de chiffre d'affaire, sur la zone soumise à débat. Donc vous l'avez compris, quelque chose d'assez anecdotique, on est une petite région. Petite région pas au sens de vraiment la pêche mais au sens de la surface de la mer territoriale. Et pourtant c'est une région sur laquelle on trouve un site d'essai actif depuis 10 ans, un parc éolien de 500 MW en construction, et un autre parc éolien commercial qui se construira d'ici 2 ou 3 ans. Donc vraiment sans aucune provocation, parce que je sais que ça pourrait être identifié de cette manière, c'est un territoire sur lequel les acteurs et les usagers de l'espace marin ont pris leurs responsabilités vis-à-vis de la transition énergétique, je suis assez à l'aise pour m'exprimer là-dessus. Sur les deux questions qui sont celles du débat: celle de l'opportunité je la traite pas, j'ai déjà eu l'occasion à la réunion de Royan de dire que je laissais la primeur de la réponse aux collègues plus locaux, les pêcheurs s'exprimeront lors des ateliers et certainement lors d'autres réunions publiques. Sur la question de la localisation, je vais répéter ce que j'ai dit encore une fois à Royan: c'est-à-dire que si notre activité est anecdotique sur la zone actuellement soumise à débat, j'entends dans le débat public, et ça me semble assez normal, qu'il est ouvert à une relocalisation, moi je repose sur la table le fait que notamment si les projets étaient amenés

à être envisagés sur le Nord de la façade Sud Atlantique, dans les zones qu'on trouve à l'intérieur de Rochebonne etc, notre intervention ce serait bien évidemment pas du tout du même niveau, parce que les enjeux socio-économiques seraient tout autres. Là aujourd'hui on a 40 navires sur la zone soumise à débat, sur des zones plus Nord on peut en avoir plus de 200. Donc pas de questions, je vous souhaite à tous une bonne soirée et puis certainement à bientôt.

Anaïs Lefranc Morin:

On va conclure là-dessus donc désolée pour les personnes qui repartent avec des questions et qui peut-être là tout de suite se sentent frustrées, mais vraiment comme je vous l'ai indiqué il y a aussi la possibilité de faire remonter les questions par le biais de la plateforme internet, et puis bien entendu on est vraiment au début du débat public. On aura plein d'autres moments pour échanger, poser des questions, partager des avis, échanger des arguments, de la connaissance. Donc je vous invite à suivre l'actualité du débat pour pouvoir participer à ces autres manifestations qui seront organisées dans les prochains mois. Merci beaucoup au revoir.